

RAPPORT 2022

SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ
DU SERVICE DE COLLECTE ET DE
TRAITEMENT DES DÉCHETS MÉNAGERS



Pays
de
Grasse
communauté
d'agglomération

INTRODUCTION

CADRE RÉGLEMENTAIRE :

Conformément au décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets, définissant les indicateurs techniques et financiers du rapport d'activités, le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a le plaisir de vous adresser le présent document retraçant l'activité « collecte des déchets » de la structure intercommunale pour l'année 2022.

Ce rapport doit faire l'objet d'une communication par le maire de chaque commune membre de la structure intercommunale à son conseil municipal en séance publique.

Ce rapport doit être mis à la disposition du public au siège de l'établissement de coopération intercommunale et, dès sa transmission, dans les mairies des communes membres.

Il est également diffusable par courriel et disponible sur le site internet du Pays de Grasse (www.paysdegrasse.fr) rubrique « l'Agglomération » et « Documentation Pays de Grasse ».

PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU PAYS DE GRASSE :

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG), créée au 1^{er} janvier 2014, est issue de la fusion de la Communauté de Communes des Monts d'Azur (12 communes), de la Communauté de Communes des Terres de Siagne (6 communes) et de la Communauté d'Agglomération Pôle Azur Provence (5 communes). Elle regroupe 23 communes et 101 795 habitants (INSEE 2018) sur un territoire de 490 km². La Communauté d'Agglomération exerce de plein droit à la place des communes 3 types de compétences : obligatoires, optionnelles et supplémentaires.

OBLIGATOIRES

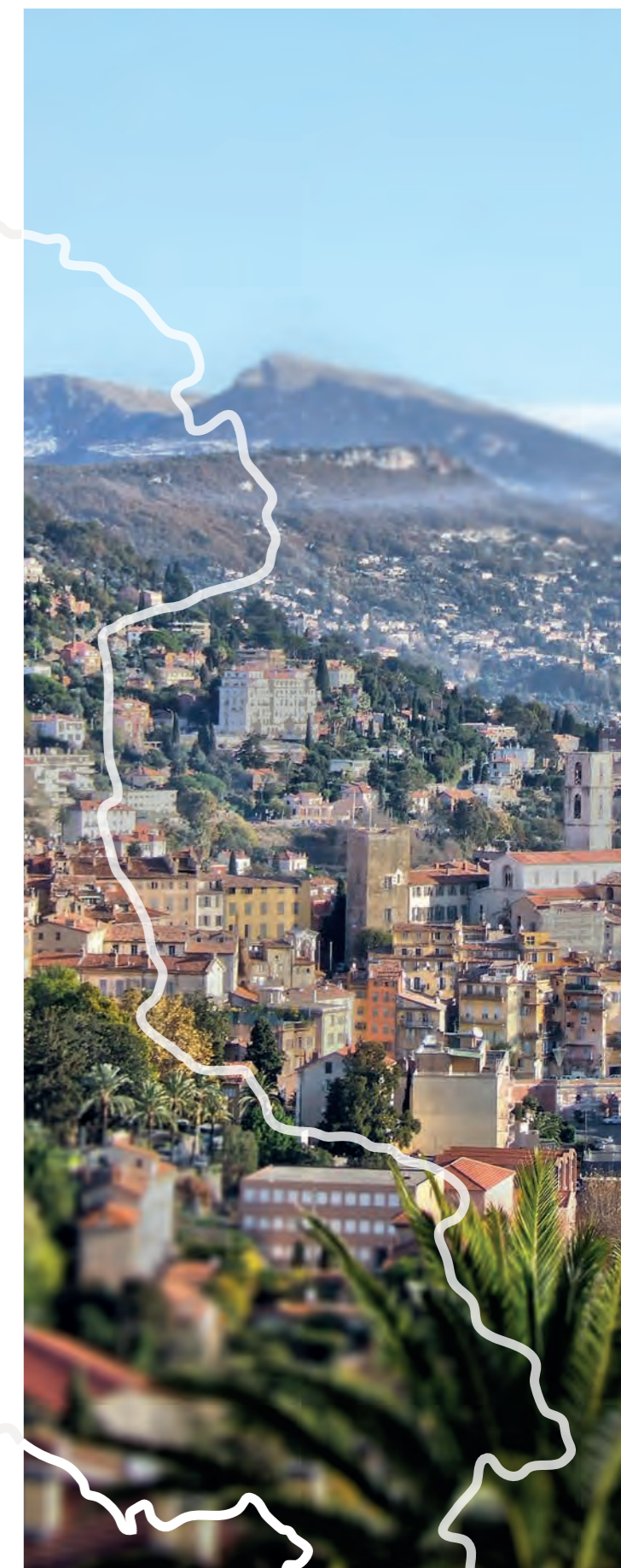
- > Le développement économique
- > L'aménagement du territoire
- > L'habitat
- > La politique de la ville

OPTIONNELLES

- > L'environnement et la collecte des déchets
- > La culture et le sport
- > La voirie et le stationnement
- > L'action sociale

FACULTATIVES

- Actions en faveur de :
- > L'environnement,
 - > La prévention des risques
 - > L'aménagement numérique,
 - > La politique culturelle, ...



SOMMAIRE

PARTIE 01 Présentation générale du service

1. Création et compétences : p 8
2. Territoire desservi : p 8
3. Moyens humains : p 10
4. Équipements : p 11

PARTIE 02 Indicateurs techniques

1. Organisation du service : p 18
2. Organisation de la collecte sur le territoire : p 18
3. Répartition du parc des conteneurs de collecte : p 21
4. Circuit de collecte et de traitement des ordures ménagères : p 22
5. Circuit de collecte et de traitement des collectes de recyclables : p 23
6. Tonnages 2022 : p 24
7. Évolution des tonnages depuis 2015 : p 26
8. Compostage et lombricompostage domestiques : p 27

PARTIE 03 Indicateurs financiers

1. Redevance Spéciale : p 32
2. Les coûts du service et son financement par zone de TEOM : p 33
 - Zone TEOM 1 - Vallée de la Siagne : p 34
 - Zone TEOM 2 - Mouans-Sartoux : p 36
 - Zone TEOM 3 - Grasse : p 38
 - Zone TEOM 4 - Terre de Siagne : p 40
 - Zone TEOM 5 : Monts d'Azur : p 42
 - Zone TEOM CAPG : p 44

PARTIE 04 Les événements & actions de communication

1. Les moments forts de l'année : p 48
2. Les actions de communication : p 50
3. Les perspectives pour l'année 2023 : p 54



PARTIE 01

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

- 1. Création et compétences : p 8
- 2. Territoire desservi : p 8
- 3. Moyens humains : p 10
- 4. Équipements : p 11



1. CRÉATION ET COMPÉTENCES

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, créée au 1^{er} janvier 2014, a reçu de ses communes adhérentes, la compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers ». Cette compétence comprend le ramassage des ordures ménagères, des emballages recyclables, des journaux-magazines, du verre, des encombrants, la gestion de déchèteries, le transfert et le transport des déchets ménagers.

La compétence « Collecte et Traitement des déchets ménagers » a été conservée par le Pays de Grasse, et celle liée au « Traitement des déchets ménagers » a été transférée à deux Syndicats :

- UNIVALOM pour la commune de Mouans-Sartoux,
- Le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED) pour les autres communes.

2. TERRITOIRE DESSERVI

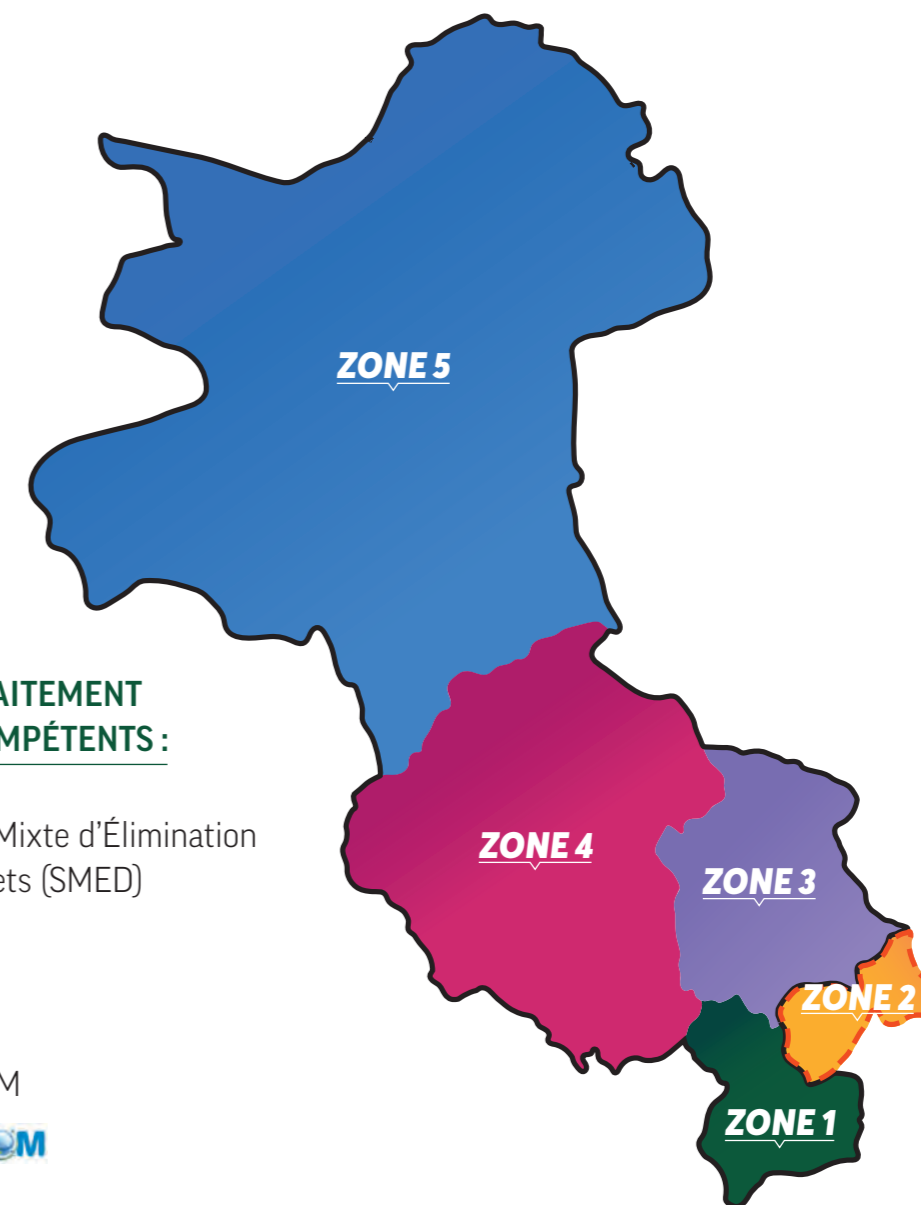
La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse comprend 100 162 habitants en 2021 (INSEE 2019) répartis sur 23 communes. Ce territoire s'étend sur 490 km² avec une densité de 212 habitants au km². Elle se caractérise par une hétérogénéité dans sa répartition. Les données de l'INSEE permettent d'avoir une estimation de la population en saison estivale.

	COMMUNE	CODE INSEE COMMUNE	SUPERFICIE (en km ²)	POPULATION TOTALE (1)
	VALLÉE DE LA SIAGNE :		23	16 799
ZONE 1	AURIBEAU-SUR-SIAGNE	06007	5	3 243
	LA ROQUETTE-SUR-SIAGNE	06108	6	5 509
	PEGOMAS	06090	11	8 047
ZONE 2	MOUANS-SARTOUX	06084	14	10 397
ZONE 3	GRASSE	06069	4	49 607
	TERRES DE SIAGNE :		111	21 934
ZONE 4	CABRIS	06026	5	1 413
	PEYMEINADE	06095	10	8 400
	LE TIGNET	06140	11	3 123
	SAINT-CEZAIRE-SUR-SIAGNE	06118	30	4 028
	SAINT-VALLIER-DE-THIEY	06130	51	3 775
	SPERACÉDES	06137	3	1 195
	MONTS D'AZUR :		298	3 479
ZONE 5	AMIRAT	06002	13	52
	ANDON	06003	54	649
	BRIANÇONNET	06024	24	206
	CAILLE	06028	17	412
	COLLONGUES	06045	11	73
	ESCRAGNOLLES	06058	25	627
	GARS	06063	16	74
	LE MAS	06081	32	102
	LES MUJOLS	06087	15	41
	SAINT-AUBAN	06116	43	217
	SÉRANON	06134	23	545
	VALDEROURE	06154	25	481
TOTAL				102 216

Les densités de population permettent de mettre l'accent sur certaines difficultés de collecte, le tissu urbain étant plus difficile d'accès et nécessitant des pratiques différentes sur le secteur du haut pays. Historiquement, l'organisation de la collecte des déchets est répartie selon cinq zones de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) de la manière suivante :

ZONES DE COLLECTE

- **Vallée de la Siagne**
Auribeau-sur-Siagne, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne.
> Collecte par prestataire
> Collecte en régie à compter du 1/08.
- **Grasse**
> Collecte par prestataire.
- **Terre de Siagne**
Peymeinade, Le Tignet, Cabris, Spéracèdes, Saint-Vallier de Thiey, Saint-Cézaire-sur-Siagne.
> Collecte par prestataire.
- **Mouans-Sartoux**
> Collecte en régie.
- **Monts d'Azur**
Escragnoles, Andon, Séranon, Le Mas, Valderoure, Saint-Auban, Briançonnet, Les Mujols, Amirat, Gars, Caille, Collongues.
> Collecte en régie.



SYNDICAT DE TRAITEMENT DES DÉCHETS COMPÉTENTS :

- Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED)
smed
- UNIVALOM
UNIVALOM

3. MOYENS HUMAINS

Le service de collecte et valorisation des ordures ménagères est composé de 53 agents.



Personnel administratif :

1 directeur de service,
1 responsable administratif,
1 responsable redevance spéciale/prestataire de collecte,
2 assistants redevance spéciale,
1 responsable des régies de collecte,
1 assistante régie,
2 ambassadeurs du tri,
1 coordinateur des ambassadeurs du tri,
1 opératrice pour le numéro vert.

Personnel de collecte en régie :

CTI Mouans-Sartoux :
12 agents de collecte -
1 coordinateur.
CTI Grasse :
9 agents de collecte -
1 coordinateur.
CTI Vallée de la Siagne :
11 agents de collecte -
1 coordinateur.
CTI Valderoure :
6 agents de collecte -
1 coordinateur.
Régie Maintenance Bac :
3 agents + 1 coordinateur.

Personnel de collecte du prestataire :

Secteur Grasse/Saint-Vallier-de-Thiey/Cabris/Spéracedes/Le Tignet/Saint-Cézaire-sur-Siagne/Peymeinade :

Chauffeurs/équipiers : 39,
Chefs d'équipe : 2,
Agents de maîtrise : 2,
Responsable : 1.

4. ÉQUIPEMENTS

Pour exercer cette compétence, la CAPG dispose de :



5 quais de transfert mis à disposition par le SMED et UNIVALOM :
> Quai des Roumiguières à Grasse (OM),
> Quai du CVE d'Antibes (OM),
> Quai du CITT à Cannes la Bocca (CS/papier),
> Quai de la déchèterie de Valderoure (OM/CS/verre),
> Quai de Mandelieu (verre).



8 déchèteries pour les particuliers et les professionnels mises à disposition par le SMED et UNIVALOM : Mouans-Sartoux, Pégomas, Auribeau-sur-Siagne, Grasse, Peymeinade, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Saint-Vallier-de-Thiey, Valderoure.



8 véhicules de service pour le personnel administratif : 7 véhicules légers et 1 fourgonnette.



Une flotte de véhicules de collecte pour les déchets ménagers et les encombrants qui se décompose de la manière suivante :





Centre Technique Intercommunal (CTI) de Mouans-Sartoux

Centre Technique Intercommunal (CTI) de Grasse

Taxe a l'essieu ptac > ou = a 12 tonnes	Marque	Type/ fonction	VL ou PL	Modèle	Date de mise en service	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	Carburant
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 142228	17/02/2012	14	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 3688 LC-M 33X 12/12	09/01/2013	16	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 145547/ C335 0 3/2019	23/04/2019	16	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2482 LC-M 33X 03/08	03/04/2008	16	19 T	GASOIL
OUI	RENAULT	BOM	PL	EUROVOIRIE - VF620J866GB001958	04/05/2016	16	19,5 T	GASOIL
OUI	RENAULT	BOM	PL	EUROVOIRIE - VF620J862NB009892	23/03/2022	16	19,5 T	GASOIL
NON	IRIDE	MINI-BENNE	VL	IRIDE n°châssie 212529/cm697 VEI-COLORACCRIFITIUTI/ VV50CMALU	11/06/2018	5	3,5 T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	MINI-BENNE	VL	IRIDE n° série 222522-CM 799 03/2019	18/03/2019	5	3,5 T	GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	MINI-BENNE	VL	IRIDE n° série 222521-CM 798 03/2019	18/03/2019	5	3,5 T	GASOIL

Taxe a l'essieu ptac > ou = a 12 tonnes	Marque	Type/ fonction	VL ou PL	Modèle	Date de mise en service	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	Carburant
NON	ISUZU EURO	"AMPIROLL (POLYBENNE)"	PL	AMPIROLL PALFINGER	16/06/2020	3,5 T	7,5 T	GASOIL
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	BENNE	17/03/2020	0,75 T	0,85T	ESSENCE
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	BENNE	24/10/2009	0,75 T	0,85T	ESSENCE
NON	PIAGGIO	PLATEAU	VL	BENNE	04/02/2013			
NON	RENAULT MAXITY	PLATEAU	VL	HAYON	22/10/2012	1T1	3,5T	GASOIL
NON	ISUZU EURO 4	AMPLIROLL (POLYBENNE)	PL	Ampliroll GUIMA T 5	14/03/2008	3T860	7,5T	GASOIL
NON	FUSO CANTER	PLATEAU	VL	BENNE	20/06/2022	0,75T		GASOIL
NON	RENAULT MAXITY	PLATEAU	VL	HAYON	17/11/2015	1T	3,5 T	GASOIL
NON	PIAGGIO	NETTOYAGE	VL	PORTER CHASSIS GROUPE HTE PRESSION	02/03/2011			
OUI	RENAULT PREMIUM	AMPIROLL	PL	Ampliroll DALBY / Grue FASSI	07/05/2010	3,5 T	12,8T	GASOIL
NON	RENAULT		VL	MASTER	05/05/2022			GASOIL
NON	FUSO		VL	CANTER PLATEAU	20/06/2022			GASOIL
DIVERS	CAISSONS	- 2 CAISSONS 12M³ - 2 CAISSONS 10M³ - 4 CAISSONS 8M³						



Centre Technique Intercommunal (CTI) de Valderoure

Taxe a l'essieu ptac > ou = a 12 tonnes	Marque	Type/ fonction	VL ou PL	Modèle	Date de mise en service	Volume de chargement de la benne (m³)	PTAC	Carburant
OUI	RENAULT MEDIUM	BOM	PL	SEMAT n° série 2774 LC-M 33X 05/09	11/06/2009	12,5	17,9 T	GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	BOM	PL	SEMAT 143837 C222/21-06	07/08/2015	12	16 T	GASOIL
OUI	RENAULT MEDIUM	BOM	PL	SEMAT n° serie 2833 LC-M 33X 07/09	07/08/2009	12	14 T	GASOIL
OUI	FUSO CANTER	BOM	PL		07/04/2022	5		GASOIL
OUI	RENAULT PREMIUM	AMPLIROLL (POLYBENNE)	PL	Ampliroll DALBY Modèle SHM2 14N3200S Grue FASSI	05/10/2009		19 T	GASOIL
NON	NISSAN CAPSTAR	BOM	VL	TECM /N° C259	29/07/2015	5	3,5 T	GASOIL
NON	FIAT HITACHI TRACTO-PELLE	CHARGEUR	VL	MODELE: FB90/24PT	01/01/2002		8,2 T	GASOIL
NON	IVECO	AMPLIROLL	VL	Ampliroll MARREL	24/10/2003	PLATEAU		GASOIL
DIVERS	CAISSONS	9 CAISSONS 16M³ 1 CAISSON 8M³						

Véhicules de collecte du prestataire :

REF.	IMMATRICULATION	DESCRIPTION	MISE EN SERVICE
BOM 19T / 21T			
R31056	DY-916-DR	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M3	15-12-2015
R32397	DP-211-DC	BOM AR 19T - FAUN 20M3 VOLVO	18-02-2015
R32398	DZ-793-RZ	BOM 14m3 RENAULT SEMAT 19T	16-02-2016
R30950	DH-880-BT	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M3	26-06-2014
R30951	DH-156-BS	BOM AR RENAULT 19T - FAUN	26-06-2014
R31383	BR-556-JL	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M3	12-07-2011
R30952	DR-278-FQ	BOM AR RENAULT 19T - FARID	04-05-2015
R31055	DY-377-DS	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M3	15-12-2015
R31062	DY-450-FQ	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M3	17-12-2015
R31063	DY-780-FA	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M3	17-12-2015
R31052	DY-803-KH	BOM AR RENAULT 19T - FAUN 14M3	23-12-2015
R30956	DX-644-GE	BOM AR SCANIA 21T - FARID	12-11-2015
MINI BENNE PL 5T5			
R31304	EA-092-LV	BOM AR ISUZU 5,5T - FARID	15-03-2016
R31922	ES-902-SN	BOM AR ISUZU 5.5T - FOREZ BENNES 7M3	14-12-2017
R31938	ES-063-SP	BOM AR ISUZU 5,5T - FOREZ BENNES 7M3	14-12-2017
R31783	EL-100-QF	BOM AR ISUZU 5,5T - FARID 7M3	12-04-2017
R32202	FK-377-EC	BOM AR ISUZU 5.5T - FARID 7M3	14-06-2019
MINI BENNE VL 3T5 / 4T5 ELECTRIQUE			
R31358	AV-313-DT	BOM AR NISSAN 3,5T - PB 5M3	17-06-2010
R31920	ER-303-XV	BOM AR RENAULT MAXITY 3,5T - PB	09-11-2017
R31388	BX-378-KL	BOM AR NISSAN 3,5T - PB 5M3	08-11-2011
R31557	DX-106-DM	BOM AR RENAULT MAXITY 4,5T - PB	04-11-2015
R31558	DX-093-DM	BOM AR RENAULT MAXITY 4,5T - PB	05-11-2015
BOM 16T			
R32207	FH-519-RR	BOM AR RENAULT 16T - FAUN 12M3	08-07-2019
R32206	FH-730-QL	BOM AR RENAULT 16T - FAUN 12M3	05-07-2019
R31921	ES-647-AY	BOM AR RENAULT 16T - FAUN 12M3	16-11-2017
CLOVIS	FB-344-KX	BOM AR RENAULT 16T - FAUN 12M3	20-11-2018
LAVEUSE			
	BQ-503-AC	LAVEUSE PL	16-06-2011

Le service de collecte du prestataire est composé de 44 agents.

INDICATEURS TECHNIQUES

- 1. Organisation du service p 18
- 2. Organisation de la collecte sur le territoire p 19
- 3. Répartition du parc des conteneurs de collecte p 21
- 4. Circuit de collecte et de traitement des ordures ménagères p 22
- 5. Circuit de collecte et de traitement des collecte de recyclables p 23
- 6. Tonnages 2022 p 24
- 7. Évolution des tonnages depuis 2015 p 28
- 8. Compostage et lombricompostage domestiques p 29



1. ORGANISATION DU SERVICE

Sur le territoire du Pays de Grasse, les déchets ménagers, incluant les Ordures Ménagères résiduelles (OMr) et la Collecte Sélective (CS), sont collectés par la collectivité (en régie ou par le biais de prestations de services) et sont acheminés soit vers le centre de tri (CS) soit vers des quais de transfert (OMr), afin d'optimiser les transports (le chargement dans des gros porteurs limite le nombre de rotations nécessaires).

Les OMr sont ensuite acheminées vers divers sites de traitement. Les déchets de la CAPG, dont le traitement a été confié au SMED, sont envoyés dans différentes installations de traitement à Antibes, Nice et Le Broc, mais également exportés à l'extérieur du département des Alpes-Maritimes.

Historiquement, seule la ville de Mouans-Sartoux élimine ses ordures ménagères résiduelles via l'incinérateur du Syndicat UNIVALOM à Antibes, et ce, sans opération de transfert préalable. Depuis la fermeture de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de la Glacière, à Villeneuve-Loubet, des tonnages supplémentaires sont acceptés par les installations d'Antibes et Nice au titre de la solidarité départementale.

Plus récemment, le Centre de Valorisation organique (CVO) du SMED au Broc, a également fait l'objet d'une augmentation des tonnages figurant dans son arrêté d'autorisation d'exploiter. Les tonnages ne faisant l'objet ni d'un compostage ni d'une valorisation énergétique, sont actuellement, et faute d'installation de traitement disponible en capacité suffisante, stockées en ISDND.



2. ORGANISATION DE LA COLLECTE SUR LE TERRITOIRE

Pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), les déchets alimentaires et les encombrants

ZONE DE COLLECTE	ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES			DÉCHET ALIMENTAIRES			ENCOMBRANTS			
	PAV	Quai transfert	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAV	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAP (sur rdv) ou en déchèterie
Vallée de la Siagne Zone 1	aérien & enterré	CANNES	C1	C3	CANNES		C1		MANDELIEU	Régie de collecte
Mouans-Sartoux Zone 2	aérien & enterré	CANNES	C1	C3	ANTIBES					Régie de collecte
Grasse Zone 3	aérien & enterré	CANNES	C2	C3	GRASSE					Régie de collecte
Terres de Siagne Zone 4	aérien & enterré	CANNES	C2	C3	GRASSE					Compétence communale
Monts d'Azur Zone 5				C2	VALDEROURE					Régie de collecte

Préstatitaire

Régie

PAV = Point d'Apport Volontaire

PRGPT = Point de Regroupement

ZONE DE COLLECTE	EMBALLAGES BI-FLUX MULTIMATÉRIAUX				VERRE				PAPIER			
	PAV	Quai transfert	PAP	PRGPT	Quai transfert	PAV	Quai transfert	PAP	Quai transfert	PAV	Quai transfert	
Vallée de la Siagne Zone 1	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	CANNES	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU	CO.5	VEOLIA MANDELIEU	aérien & enterré	CANNES	
Mouans-Sartoux Zone 2	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	ANTIBES	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU	CO.5	VEOLIA MANDELIEU	aérien & enterré	CANNES	
Grasse Zone 3	aérien & enterré	CANNES	C1	C2	GRASSE	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU	CO.5	VEOLIA MANDELIEU	aérien & enterré	CANNES	
Terres de Siagne Zone 4	aérien & enterré	CANNES	C1		GRASSE	aérien & enterré	VEOLIA MANDELIEU			aérien & enterré	CANNES	
Monts d'Azur Zone 5				C2	VALDEROURE	aérien	VEOLIA MANDELIEU					

Régie
Prestataire

PAV = Point d'Apport Volontaire
PRGPT = Point de Regroupement

3. RÉPARTITION DU PARC DES CONTENEURS DE COLLECTE

Pour les Points d'Apports Volontaires (PAV)

ORDURES MÉNAGÈRES	VERRE	PAPIER	EMBALLAGES
121	287 (dont 130 équipées du dispositif Cliiink)	195	111

Pour la collecte des déchets alimentaires sur la Vallée de la Siagne

		Bac 120 L	Bac 240 L	Bio seau	Composteur
Auribeau-sur-Siagne	Nombre	70	24	1084	412
	Litrage	8,4	5,76	7,58	
Pégomas	Nombre	132	71	2030	591
	Litrage	15,84	17,06	14,2	
La Roquette-sur-Siagne	Nombre	109	63	1583	618
	Litrage	13,08	15,14	11,08	

Pour la collecte sélective et les ordures ménagères

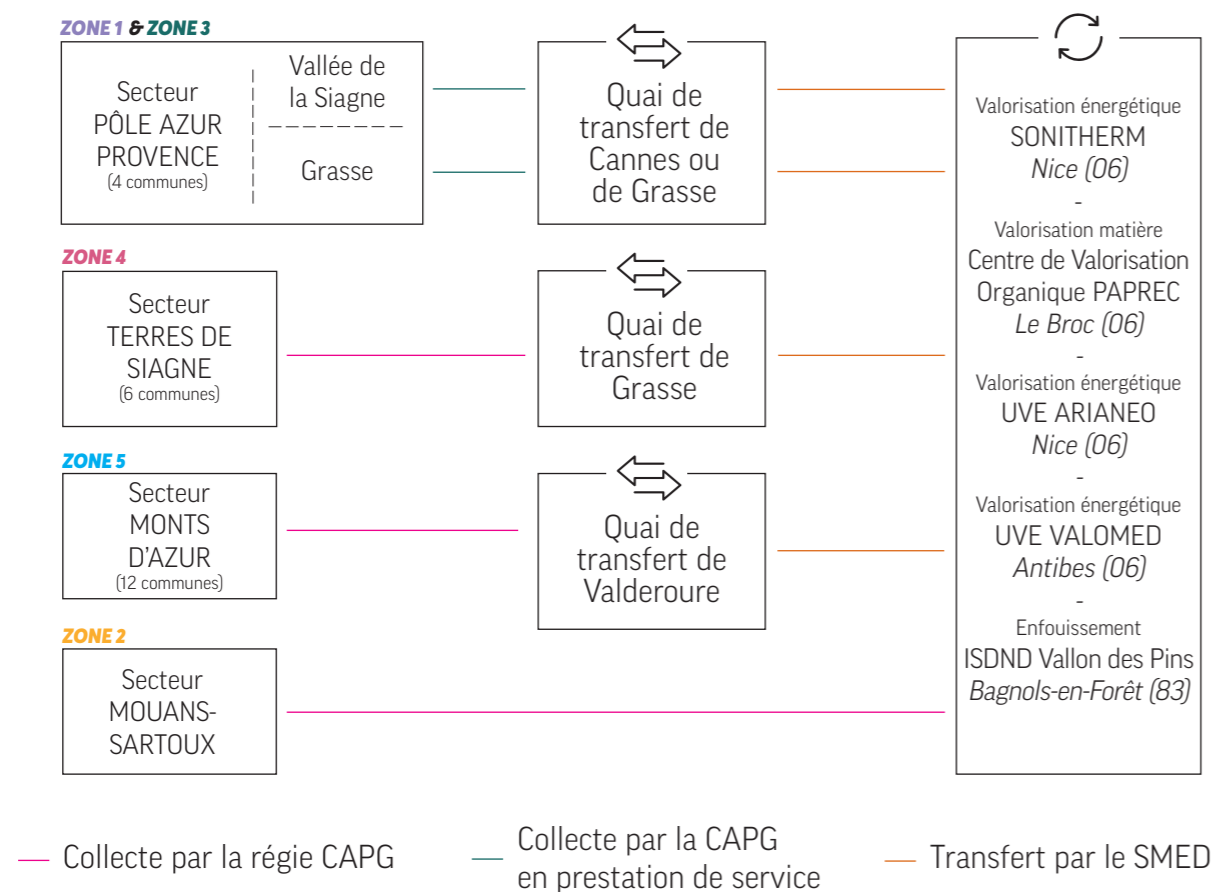
	ORDURES MÉNAGÈRES		COLLECTE SÉLECTIVE		TOTAL	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Zone 1	4 916	275	15 586	330	20 502	21 107
Zone 2	3 390	67	5 228	70	8 618	8 755
Zone 3	8 621	205	15 919	306	24 540	25 051
Zone 4	3 207	156	2 635	136	5 842	6 134
Zone 5	512		416		928	928

Interventions pour la remise en état du parc de collecte

	Interventions réalisées par le prestataire de la CAPG	Interventions réalisées en régie par la CAPG	Total des interventions
	Janvier > avril 2022	Mai > décembre 2022	Année 2022
Zone 1	105	440	545
Zone 2	20	84	104
Zone 3	136	564	700
Zone 4	55	224	279



4. CIRCUIT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE GRASSE

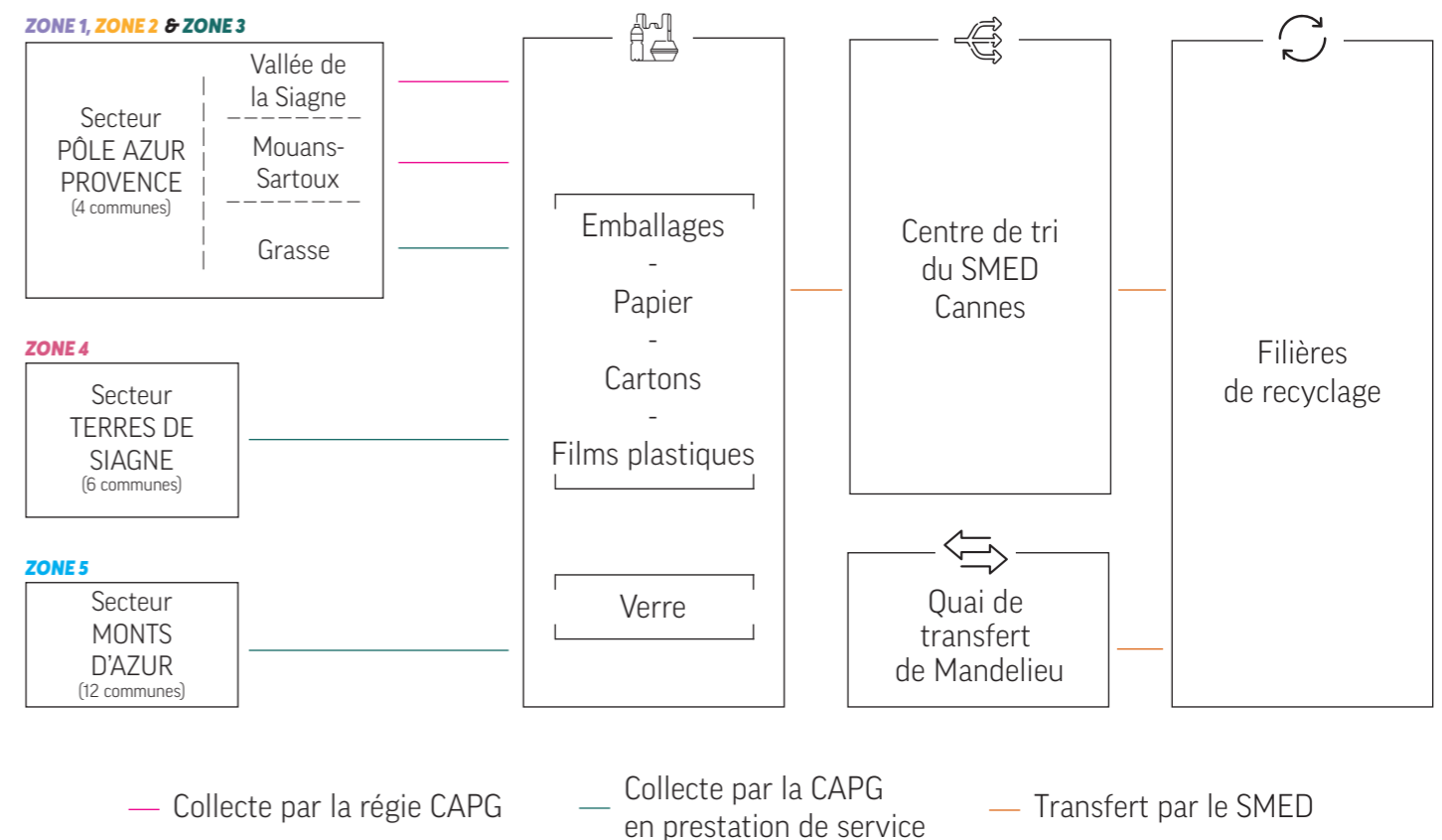


La collecte sélective des Emballages Ménagers mais également des Journaux - Magazines - Revues (JMR) sur l'ensemble des secteurs du Pays de Grasse est assurée par la collectivité (en régie ou par le biais de prestations de services) qui transporte les matériaux à trier au centre de tri du SMED à Cannes. Une fois trié, ces produits sont directement acheminés vers les filières de recyclage appropriées. Seul le verre transite directement vers les installations de recyclage sans passer par le centre de tri.

Les contenants mis gratuitement à la disposition des communes et des particuliers afin d'assurer la collecte des déchets ménagers sur le territoire sont les suivants :



5. CIRCUIT DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES COLLECTE DE RECYCLABLES SUR LE TERRITOIRE DU PAYS DE GRASSE



6. TONNAGES 2022



	SMED		UNIVALOM		TOTAL	
	Tonnages	Ratio kg/hab/an	Tonnages	Ratio kg/hab/an	Tonnages	Ratio kg/hab/an
OMR	33 047	360	3 917	377	36 964	362
Déchets Alimentaires	42	10			42	10
Verre	2 626	29	478	46	3 104	30
EMR / JMR	4 561	50	682	66	5 243	51
Déchets verts	9 224	100	2 968	285	12 192	119
Gravats propres	4 725	51	503	48	5 228	51
Gravats sales	1 834	20	690	66	2 524	25
Encombrants	5 112	56	619	60	5 731	56
Bois	2 101	23	496	48	2 597	25
Ferrailles	1 021	11	220	21	1 241	12
DEEE	649	7	102	10	751	7
Carton	425	5	268	26	693	7
DDM	205	2	58	6	263	3
DEA	2 647	29	434	42	3 081	30
Divers valorisables	214	2	47	5	261	3
TOTAL	68 433	745	11 482	1 104	79 915	782

Source : SMED - UNIVALOM 2022

Collecte des ordures ménagères

Les ordures ménagères sont collectées au porte à porte (PAP) en bacs hermétiques de 2 roues (120 et 240 litres), en points de regroupement (PR) en conteneurs de 4 roues (660 litres) et en points d'apport volontaire (PAV). Chaque jour, des bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution 2021/2022
2017	101 860	37 518,20	368,33	-
2018	101 795	37 743,96	370,78	+0,6%
2019	101 795	36 362,34	357,21	-3,66%
2020	101 594	37 178,78	365,95	+2,25%
2021	100 162	37 021,90	369,62	-0,42%
2022	100 328	35 589,88	354,74	-3,85%

Les données de la collecte des OMR comptabilisent également les déchets produits par les ménages mais également les déchets produits par l'activité économique (DAE) et qui sont assimilés aux ordures ménagères. D'après l'AdEme, ces déchets représentent environ 21.7% des collectes, ce qui ramènerait le gisement des OMR à 27 867 tonnes soit 272 kg/hab.

Collecte des déchets alimentaires

Suite au lancement réussi de la collecte expérimentale des déchets alimentaires en 2018 sur la zone 1 (La Roquette-sur-Siagne, Auribeau-sur-Siagne, Pégomas), l'année 2022 a été marquée par :

- Le traitement des réclamations formulées sur le numéro vert et auprès des élus des 3 communes,
- Le réapprovisionnement des points municipaux en rouleaux de sacs compostables,
- Le suivi du respect des consignes de sortie et de rentrée des bacs individuels par les habitants,
- Le suivi réguliers des tonnages de déchets collectés,
- La poursuite de la communication auprès du grand public (stand d'information dans la grande distribution, animations dans les écoles...).

Vallée de la Siagne	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution 2021/2022
2018	4 200	74,76	17,80	-
2019	4 200	110,00	26,19	47,14%
2020	4 200	88,32	21,03	-19,71%
2021	4 200	71,78	17,09	-18,73%
2022	4 200	41,78	9,95	-42%

Collecte des emballages ménagers

Les emballages ménagers sont collectés en sacs jaunes translucides ou en bac individuel pour le porte-à-porte (PAP), en points de regroupement (PR) en conteneurs de 4 roues (360 litres) et en points d'apport volontaire (PAV). Chaque jour, des bennes assurent la collecte d'un ou plusieurs secteurs par circuit.

En 2021, le service a étoffé son parc de bacs individuels jaunes de 1 096 exemplaires du fait du remplacement de certains points de collecte en sac jaune. À rappeler aussi que depuis 2016, les consignes de tri des 23 communes du Pays de Grasse ont évolué avec l'intégration de l'ensemble des emballages plastiques dans les consignes de tri.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2017	101 860	3 361,87	33,00	-
2018	101 795	3 900,55	38,32	+16,02%
2019	101 795	4 162,03	40,89	+6,70%
2020	101 594	4 574,00	45,02	+9,90%
2021	100 162	4 762,34	47,55	+4,12%
2022	100 328	4 667,90	46,53	-1,98%

Collecte du verre

La collecte du verre est effectuée en bacs (240 litres) pour certaines co-propriétés ne pouvant accueillir de PAV. Le reste du territoire est couvert par 289 points d'apports volontaires.

Depuis 2015, le Pays de Grasse entretient un partenariat avec la Ligue contre le cancer des Alpes-Maritimes, lui permettant pour chaque tonne de verre collectée le versement de 3,05€ à l'association. Et depuis la mise en place du dispositif d'incitation au recyclage Cliiink en 2018, trier revêt donc une triple dimension écologique, économique, sociale et humanitaire. La priorité de la CAPG est d'extraire ce déchet, lourd et recyclable à l'infini du gisement des ordures ménagères.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2017	101 860	2 516,64	24,71	-
2018	101 795	2 680,68	26,33	+6,52%
2019	101 795	3 008,06	29,55	+12,21%
2020	101 594	3 062,71	30,15	+1,82%
2021	100 162	3 101,39	30,96	+1,26%
2022	100 328	3 067,31	30,57	-1,10%

Évolution du nombre de points d'apports volontaires pour le tri du verre

2017	2018	2019	2020	2021	2022
277	279	287	287	289	290

Collecte du papier

La collecte du papier se fait en points d'apport volontaire sur les zones de Mouans-Sartoux, Vallée de la Siagne, Grasse et Terres de Siagne. Pour le territoire des Monts d'Azur, la collecte du papier se fait dans le même bac que les emballages (bacs avec couvercle jaune).

Territoire CAPG hors Monts d'Azur	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2017	98 298	1367,18	13,91	-
2018	98 325	1227,84	12,49	-10,2%
2019	98 325	1108,35	11,27	-9,7%
2020	98 095	911,08	9,29	-17,80%
2021	96 694	888,54	9,19	-2,47%
2022	96 902	809,33	8,35	-8,91%

La baisse de la collecte du papier s'explique de 2 façons : les journaux, magazines et prospectus sont acceptés dans le bac jaune depuis l'extension des consignes de tri. Aussi, à l'ère du numérique les supports papier sont moins utilisés. Toutefois, la CAPG continue à communiquer sur le tri du papier afin de l'extraire des ordures.

Collecte des encombrants

La collecte des encombrants se fait sur rendez-vous pour les personnes à mobilité réduite ou ne disposant pas de moyen de transport pour les emmener en déchèterie.

- > Pour les communes de la Vallée de la Siagne, de Mouans-Sartoux, de Grasse et celles du secteur des Monts d'Azur, la prise de rendez-vous doit se faire par le biais du numéro vert : 0 800 506 586 - collecte@paysdegrasse.fr
- > Pour les communes de Terres de Siagne, la prise de rendez-vous doit se faire auprès de la Mairie.

Territoire Grasse Mouans-Sartoux et Vallée de la Siagne	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2017	80 362	1 018	12,67	-
2018	80 362	1 489	18,53	+46,27%
2019	80 362	1 260	15,68	-15,38%
2020	80 207	1 209	15,07	-4,05%
2021	78 806	1 142	14,49	-5,5%
2022	78 806	1 281	16,26	+12,17%

Collecte des cartons

Les cartons sont collectés auprès des professionnels en porte à porte sur les zones appliquant la redevance spéciale (zone 1,2 et 3) et en PAV pour l'ensemble de la population de la zone 4.

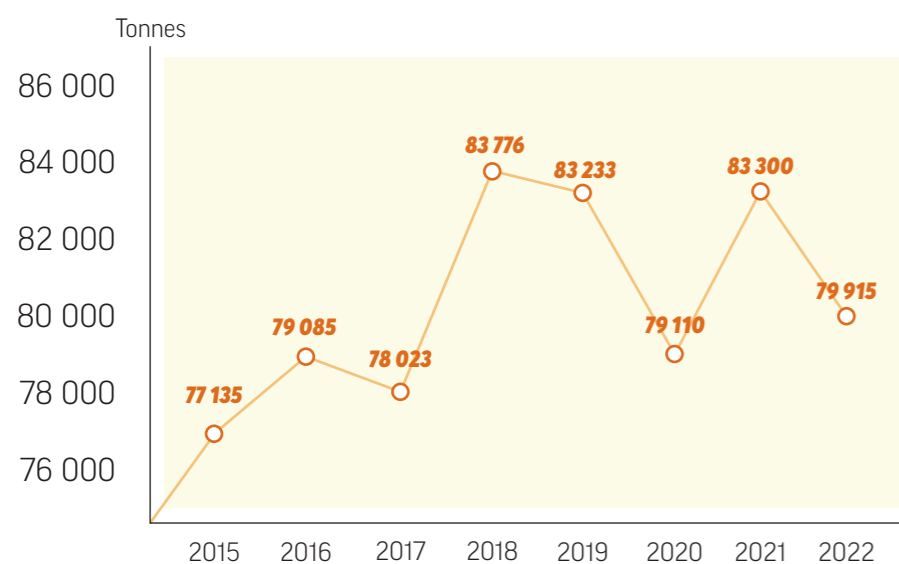
Territoire CAPG hors Monts d'Azur	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2017	98 298	218	2,22	-
2018	98 298	481	4,89	+121%
2019	98 298	570	5,80	+18,5%
2020	98 095	625	6,37	+18,6%
2021	96 694	605	6,26	-3,2%
2022	96 902	693	7,15	+14,58%

Collecte des vêtements, textiles et linge de maison

En partenariat avec l'association Montagn'Habits, le Pays de Grasse a répaté 82 colonnes sur l'ensemble de son territoire, afin de permettre au public la collecte de ses vêtements, textiles et linge de maison destinés à la revente ou à la valorisation matière.

Territoire CAPG	Population	Tonnages	Kg/an/habitant	Évolution
2017	101 860	382	3,75	-
2018	101 795	413	4,06	+8,12%
2019	101 795	435	4,27	+5,24%
2020	101 594	392	3,86	-9,81%
2021	100 162	364	3,63	-7,14%
2022	100 328	275	2,74	-24,45%

7. ÉVOLUTION DES TONNAGES DEPUIS 2015



Il est constaté pour 2022 une forte baisse des ordures ménagères, alors que le tri sélectif et le verre tendent à se stabiliser. Le déploiement importants des composteurs ces dernières années consolide cette diminution. La tendance à la baisse des tonnages de papier se poursuit du fait de l'évolution des supports majoritairement dématérialisés.



8. COMPOSTAGE ET LOMBRICOMPOSTAGE DOMESTIQUES

Depuis 2015, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, en partenariat avec le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets (SMED), met à la disposition de ses habitants disposant d'un jardin un composteur individuel, afin de les inciter à recycler leurs déchets verts ménagers, et d'obtenir ainsi un amendement de qualité pour leur jardin et leurs plantations.

Ce procédé ancestral et pédagogique développé par le Pays de Grasse lui permet d'alléger la quantité des ordures ménagères à éliminer, et évite ainsi de les enfouir à grand coût pour la collectivité. **En 2022, 173 nouveaux foyers du territoire ont fait l'acquisition d'un composteur lors des 4 sessions de formation organisées** à Grasse, Saint-Vallier-de-Thiey, Peymeinade et Auribeau-sur-Siagne.

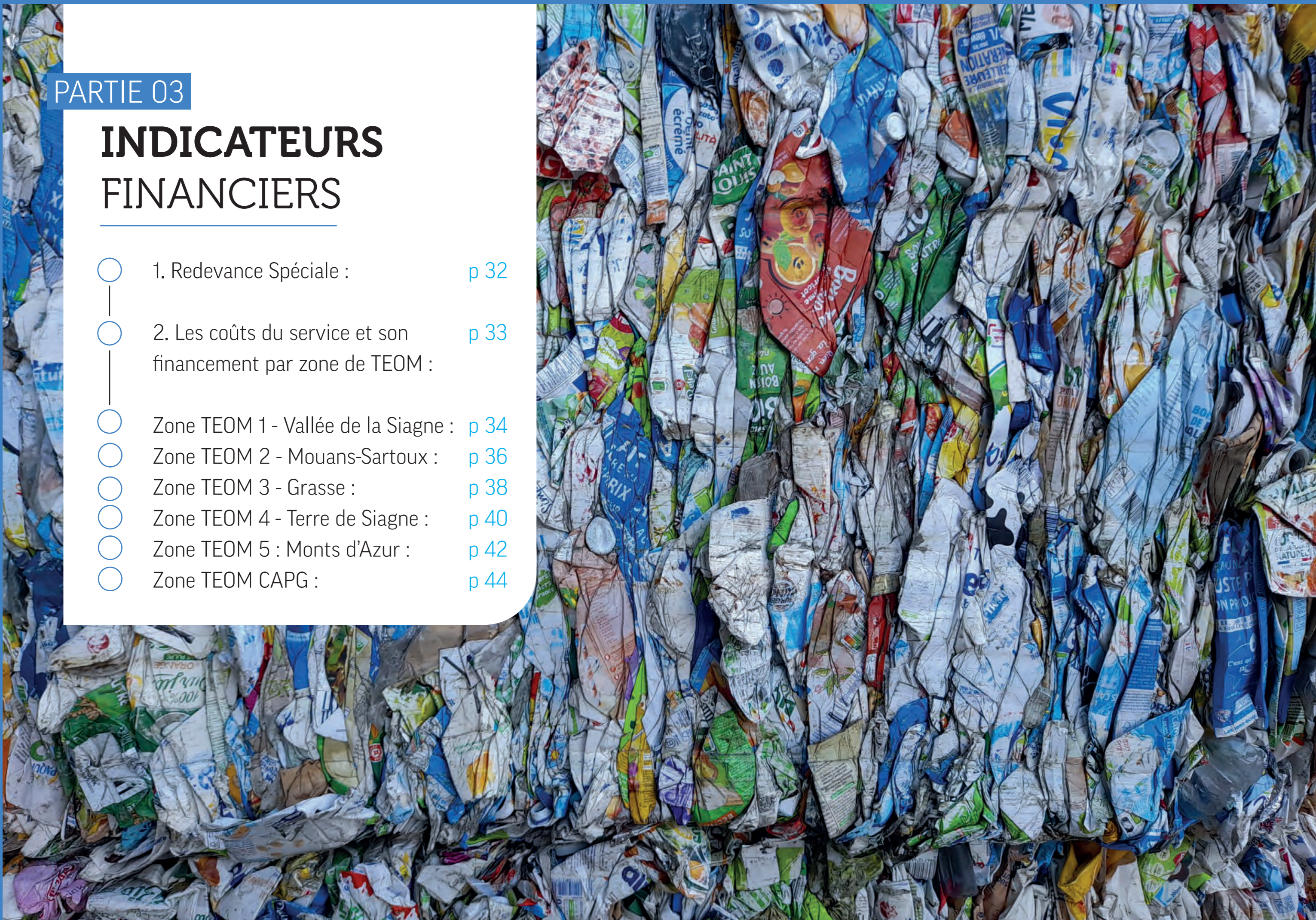
Dans la même logique que la démarche initiée autour du compostage domestique, le Pays de Grasse a lancé en 2016 une dynamique complémentaire autour du lombricompostage domestique, afin de permettre aux habitants résidant cette fois-ci en habitation collective, de pouvoir valoriser eux aussi leurs déchets alimentaires.

Le lombricompostage correspond à la digestion de nos déchets organiques sous la forme de compost par l'action des vers. Après quelques semaines d'utilisation, on obtient du lombricompost. Un amendement qui enrichit la terre en étant directement assimilable par les végétaux, et du lombrithé, un engrais liquide et efficace à diluer pour l'arrosage des plantes.

En partenariat avec l'association « Les Jardins du Loup », le Pays de Grasse a animé 3 sessions de distribution de lombricomposteurs, avec une formation et la dotation d'un essaim de vers. **37 nouvelles familles volontaires ont fait l'acquisition d'un dispositif et ont bénéficié de l'accompagnement au démarrage de l'association** pour s'assurer de la réussite de leur démarche.

INDICATEURS FINANCIERS

- 1. Redevance Spéciale : p 32
- 2. Les coûts du service et son financement par zone de TEOM : p 33
- Zone TEOM 1 - Vallée de la Siagne : p 34
- Zone TEOM 2 - Mouans-Sartoux : p 36
- Zone TEOM 3 - Grasse : p 38
- Zone TEOM 4 - Terre de Siagne : p 40
- Zone TEOM 5 : Monts d'Azur : p 42
- Zone TEOM CAPG : p 44





1. REDEVANCE SPÉCIALE

Pour les collectivités assurant les compétences collecte et traitement des déchets, la réglementation rend obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1993, l'institution d'une Redevance Spéciale en vue de financer la collecte et l'élimination des déchets produits par les professionnels, administrations et collectivités, qui sont assimilables à ceux des ménages (article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales).

En couvrant les charges supportées par la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse pour l'élimination de ces déchets non ménagers, la redevance spéciale permet d'établir une équité fiscale entre les professionnels qui participent à hauteur de la quantité de déchets qu'ils produisent, et les ménages, qui s'acquittent déjà de ce service public, au travers des impôts locaux via la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a la volonté d'harmoniser l'application de la redevance spéciale, instituée en 2003 par la Communauté d'Agglomération du Pôle Azur Provence, sur les 23 communes de son territoire à l'horizon 2023.

Répondant donc à une obligation légale, rappelée notamment en 2009 dans la conclusion du Grenelle de l'environnement, la redevance spéciale demeure aussi un levier essentiel afin d'inciter les professionnels à réduire leur production de déchets tout en favorisant leur recyclage, et en s'assurant d'une meilleure répartition des coûts de traitements des déchets entre les différents producteurs.

La redevance spéciale obéit à la volonté de :

- > Répondre à une obligation réglementaire.
- > Assurer une prise en charge de la collecte et de l'élimination des déchets adaptée à chaque type de producteur en veillant à l'équité fiscale entre les professionnels et les ménages.
- > Inciter les producteurs de déchets non ménagers à réduire leur production par la pratique du tri sélectif.

Nombre d'entreprises

COMMUNE	2018	2019	2020	2021	2022
Auribeau-sur-siagne	7	8	9	8	7
Pégomas	52	51	53	54	56
La Roquette-sur-Siagne	34	34	36	35	39
Mouans-Sartoux	147	158	161	161	166
Grasse	265	286	293	318	333
TOTAL	505	537	552	576	601

2. LES COÛTS DU SERVICE ET SON FINANCEMENT PAR ZONE DE TEOM

Depuis 2015, le coût du service et son financement sont présentés avec la matrice des coûts de l'ADEME. Cette matrice se fait à l'aide d'un logiciel comptable interne et de la méthode Compta coût de l'ADEME qui permet de saisir la totalité des coûts de la collecte réparti par flux et par zone de TEOM.

La matrice des coûts est un cadre homogène et standard de présentation des coûts du service public de gestion des déchets. L'utilisation de la matrice des coûts s'inscrit dans une démarche d'amélioration du service et de la maîtrise des coûts.

Le service collecte de la CAPG a deux sources principales de financement : la TEOM et les recettes des professionnels dans le cadre de la redevance spéciale.

La matrice permet ainsi d'obtenir un taux de couverture nécessaire pour le budget. La spécificité du territoire de la CAPG oblige à créer 5 matrices selon les 5 zones de Teom. A la suite de ces 5 matrices une matrice finale CAPG est créée.

La matrice finale est validée par l'organisme Sinoé déchets. Grâce à ce processus de contrôle et de validation renforcé à la source, l'outil garantit une fiabilité maximale.

PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC ET FINANCEMENT PAR ZONE DE TEOM

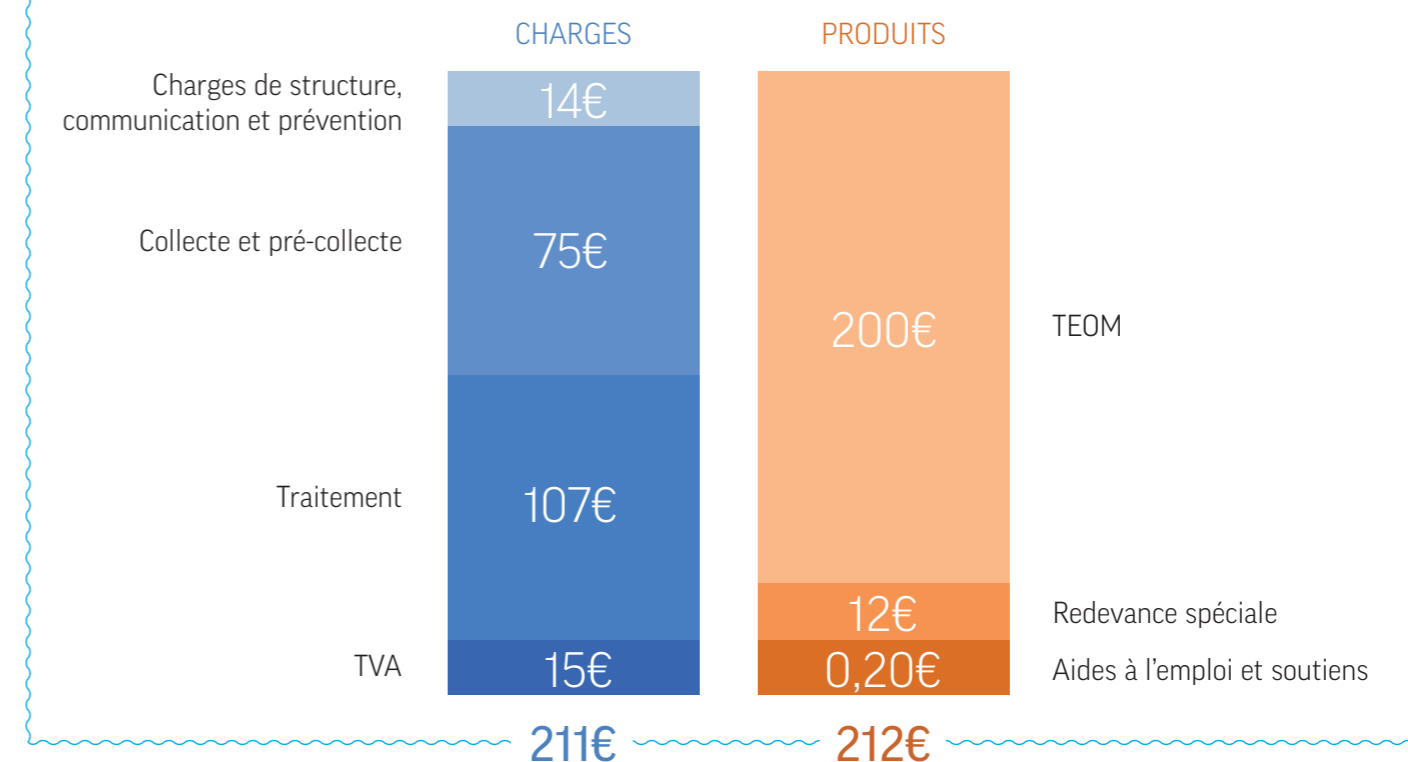
ZONE 1 VALLÉE DE LA SIAGNE - 17 329 habitants*

	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
CHARGES				
Charges de structure	218 548 €	211 861 €	203 139 €	-4,1%
Charges de communication	1 646 €	4 347 €	11 011 €	153,3%
Charges techniques	3 271 120 €	3 524 217 €	3 195 783 €	-9,3%
Prévention	43 956 €	67 951 €	31 998 €	-52,9%
Pré-collecte et collecte	1 607 433 €	1 665 187 €	1 303 682 €	-21,7%
Traitement	1 619 731 €	1 791 079 €	1 860 103 €	3,9%
Total charges HT	3 491 314 €	3 740 425 €	3 409 933 €	-8,8%
PRODUITS				
TVA acquitté	313 716 €	312 591 €	253 459 €	-18,9%
Soutiens textile/pénalités	2 200 €	3 572 €	2 222 €	-37,8%
Aides à l'emploi	721 €	385 €	1 261 €	227,6%
Total produits	2 921 €	3 957 €	3 483 €	-12%
Coût⁽¹⁾ du service public	3 802 109 €	4 049 059 €	3 659 909 €	-9,6%
FINANCEMENT				
TEOM nette (AC déduites)	3 271 547 €	3 318 862 €	3 460 420 €	4,3%
Redevance Spéciale	149 342 €	169 983 €	210 606 €	23,9%
Total financement	3 420 889 €	3 488 845 €	3 671 026 €	5,2%
Ecart coût et financement	-381 220 €	-560 214 €	11 117 €	
Taux de couverture	89,97%	86,16%	100%	
Taux de TEOM voté	16,18%	16,18%	16,18%	

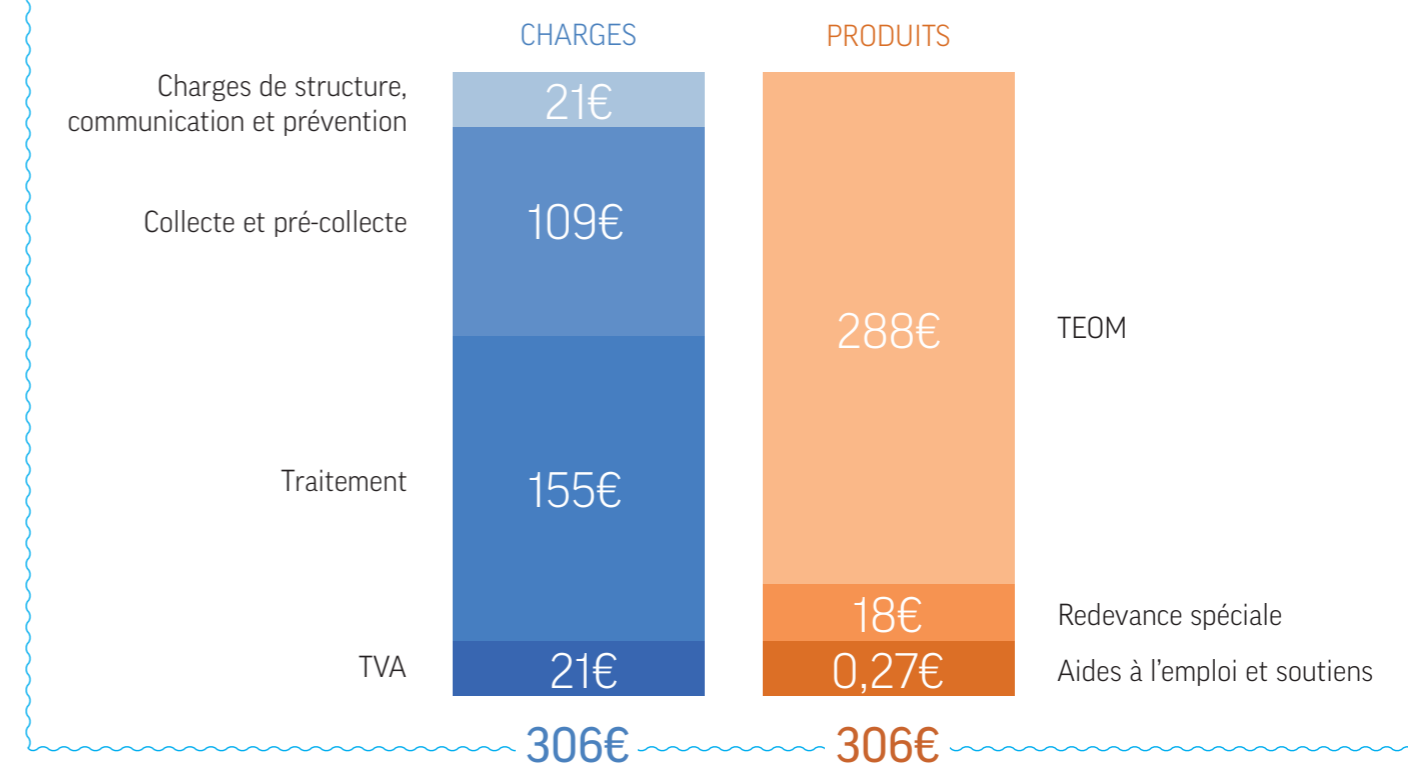
⁽¹⁾ Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2020 (population + population estivale).

COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE

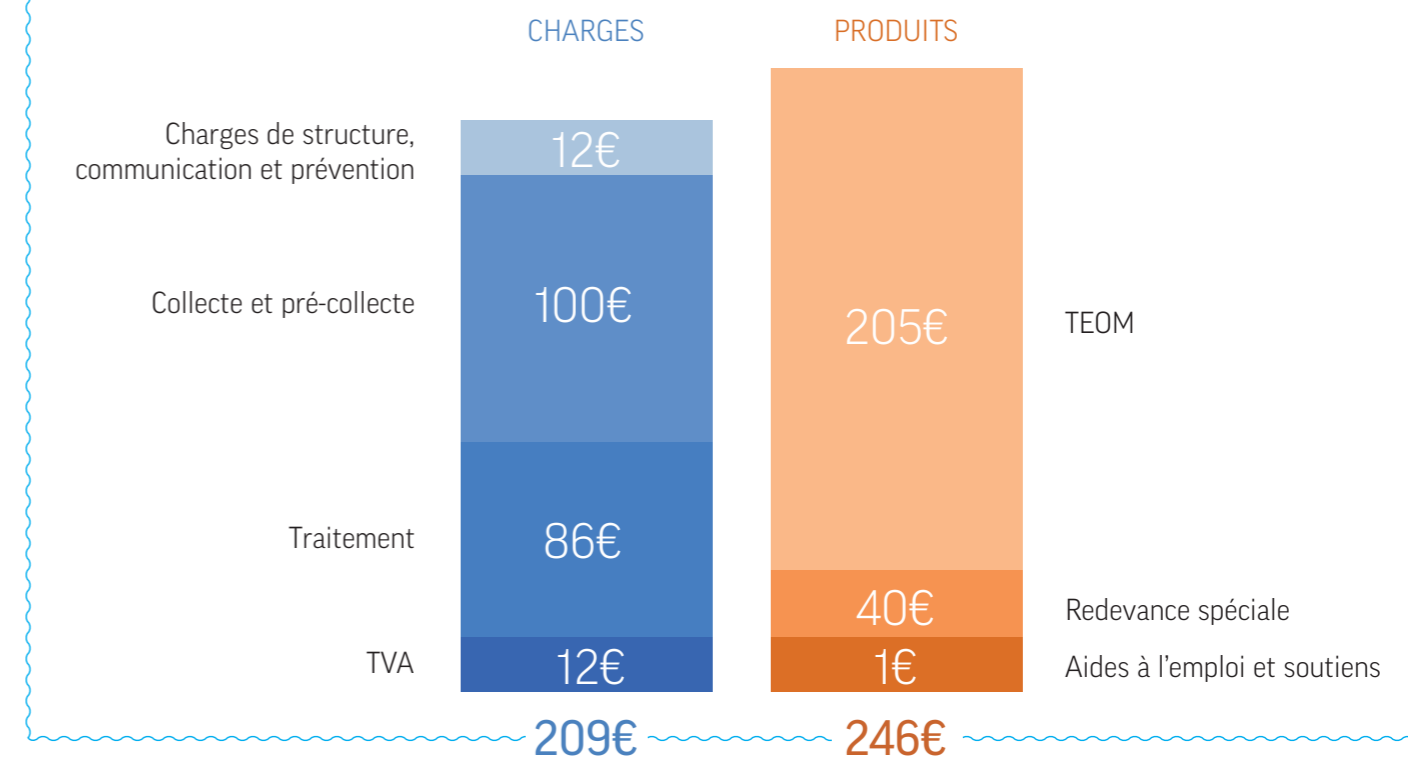


	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
CHARGES				
Charges de structure	161 635 €	158 046 €	112 244 €	-29%
Charges de communication	1 360 €	2 835 €	4 196 €	48%
Charges techniques	1 953 295 €	2 049 662 €	1 996 298 €	-2,6%
Prévention	19 820 €	12 386 €	9 431 €	-23,9%
Pré-collecte et collecte	1 105 862 €	1 155 105 €	1 068 631 €	-7,5%
Traitement	827 613 €	882 171 €	918 236 €	4,1%
Total charges HT	2 216 290 €	2 210 543 €	2 112 738 €	-4,4%
TVA acquitté	146 061 €	128 432 €	123 481 €	-3,9%
PRODUITS				
Soutiens textile/pénalités	1 000 €	1 010 €	1 010 €	0%
Aides à l'emploi	5 987 €	7 540 €	9 165 €	21,6%
Total produits	6 987 €	8 550 €	10 175 €	19%
Coût⁽¹⁾ du service public	2 255 364 €	2 330 425 €	2 226 044 €	-4,5%
FINANCEMENT				
TEOM nette (AC déduites)	2 043 073 €	2 086 387 €	2 193 410 €	5,1%
Redevance Spéciale	299 043 €	365 994 €	430 196 €	17,5%
Total financement	2 342 116 €	2 452 381 €	2 623 606 €	7%
Ecart coût et financement	86 752 €	121 956 €	397 562 €	
Taux de couverture	103,85%	105,23%	117,86%	
Taux de TEOM voté	10,28%	10,28%	10,28%	

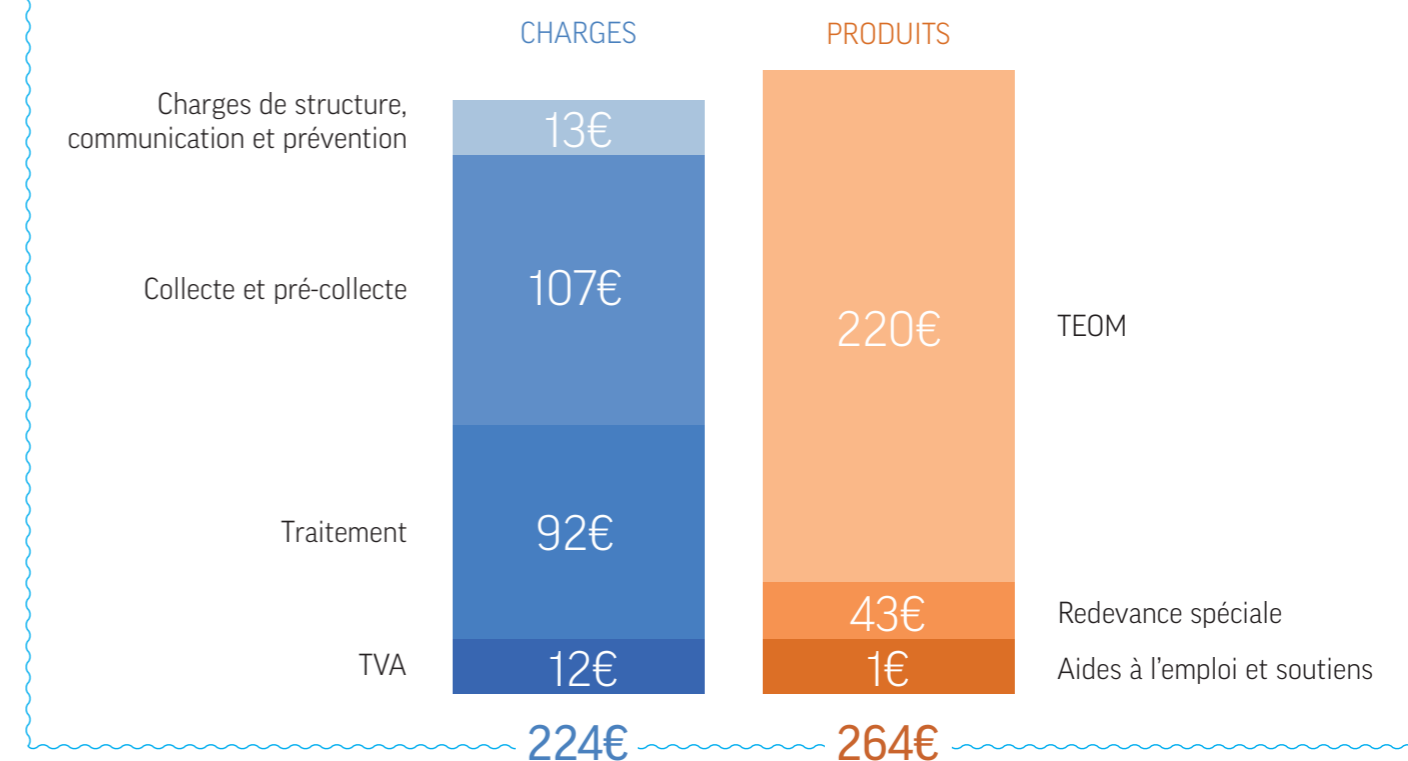
⁽¹⁾ Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2020 (population + population estivale).

COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE



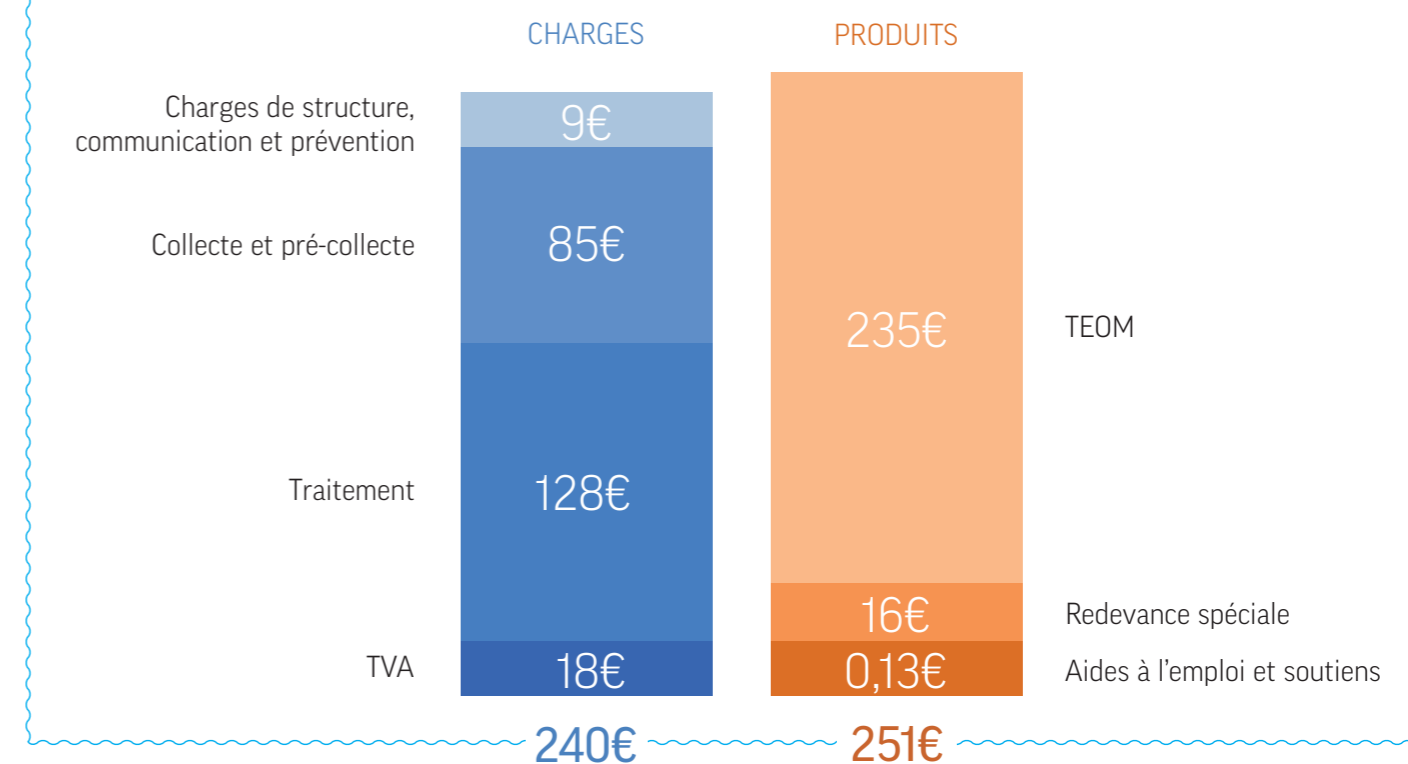
	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
CHARGES				
Charges de structure	433 292 €	412 673 €	385 856 €	-6,5%
Charges de communication	4 369 €	13 777 €	31 922 €	131,7%
Charges techniques	10 137 558 €	10 775 567 €	11 186 996 €	3,8%
Prévention	23 240 €	31 848 €	35 106 €	10,2%
Pré-collecte et collecte	4 357 052 €	4 487 400 €	4 427 250 €	-1,3%
Traitement	5 757 266 €	6 256 319 €	6 724 640 €	7,5%
Total charges HT	10 575 219 €	11 202 017 €	11 604 774 €	3%
PRODUITS				
TVA acquitté	999 105 €	976 259 €	946 556 €	-3%
Soutiens textile/pénalités	5 500 €	3 939 €	4 489 €	14%
Aides à l'emploi	2 254 €	1 203 €	2 102 €	74,7%
Total produits	7 754 €	5 142 €	6 591 €	28,2%
Coût⁽¹⁾ du service public	11 566 570 €	12 173 134 €	12 544 739 €	3,1%
FINANCEMENT				
TEOM nette (AC déduites)	11 520 787 €	11 683 513 €	12 296 208 €	5,2%
Redevance Spéciale	638 343 €	753 630 €	838 922 €	11,3%
Total financement	12 159 130 €	12 437 143 €	13 135 130 €	5,6%
Ecart coût et financement	592 560 €	264 008 €	590 391 €	
Taux de couverture	105,12%	102,17%	104,71%	
Taux de TEOM voté	18,73%	18,73%	18,73%	

⁽¹⁾ Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

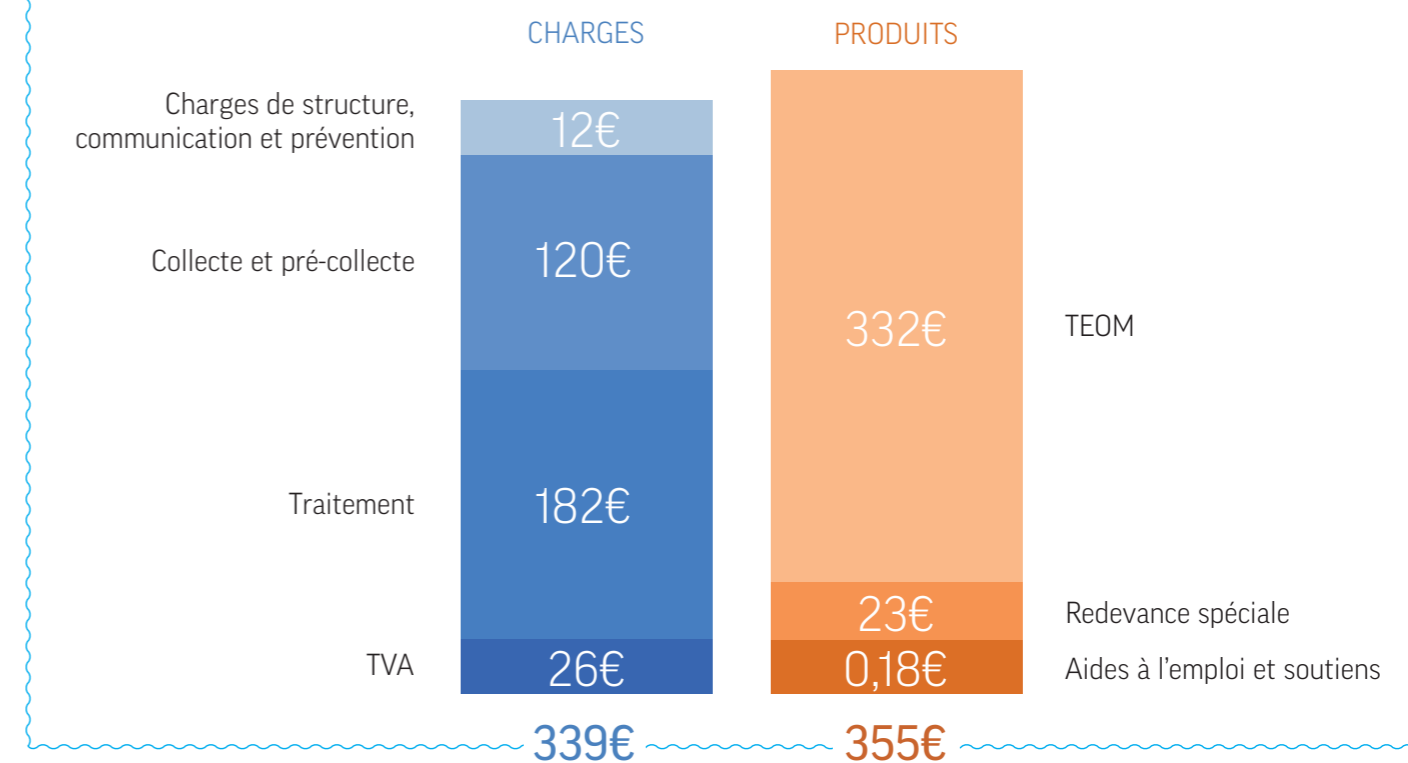
* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2020 (population + population estivale).



COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE



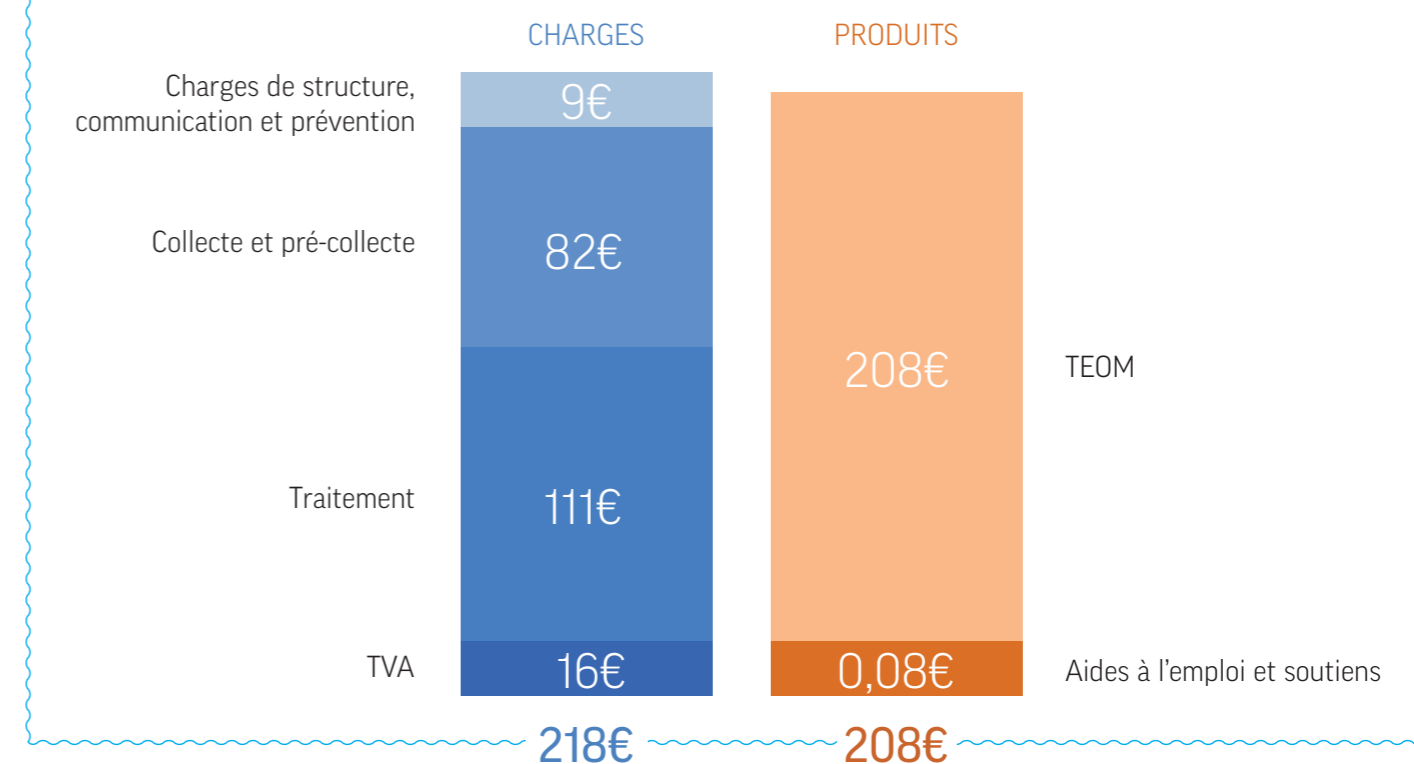
ZONE 4 TERRES DE SIAGNE - 23 571 habitants*

	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
CHARGES				
Charges de structure	215 583 €	192 386 €	189 798 €	-1,3%
Charges de communication	1 869 €	5 610 €	11 686 €	108,3%
Charges techniques	4 216 868 €	4 427 617 €	4 571 822 €	3,3%
Prévention	10 268 €	10 020 €	14 687 €	46,6%
Pré-collecte et collecte	1 963 299 €	1 944 671 €	1 941 557 €	-0,2%
Traitement	2 243 301 €	2 472 926 €	2 615 578 €	5,8%
Total charges HT	4 434 320 €	4 625 613 €	4 773 306 €	3,2%
PRODUITS				
TVA acquitté	399 499 €	379 969 €	368 915 €	-2,9%
Soutiens textile/pénalités	1 900 €	1 919 €	1 919 €	0%
Aides à l'emploi	947 €	505 €	0 €	-100%
Total produits	2 847 €	2 424 €	1 919 €	-20,8%
Coût⁽¹⁾ du service public	4 830 972 €	5 003 157 €	5 140 302 €	2,7%
FINANCEMENT				
TEOM nette (AC déduites)	4 593 430 €	4 665 351 €	4 900 250 €	5%
Redevance Spéciale				
Total financement	4 593 430 €	4 665 351 €	4 900 250 €	5%
Ecart coût et financement	-237 542 €	-337 806 €	-240 052 €	
Taux de couverture	95,08%	93,25%	95%	
Taux de TEOM voté	12,88%	12,88%	12,88%	

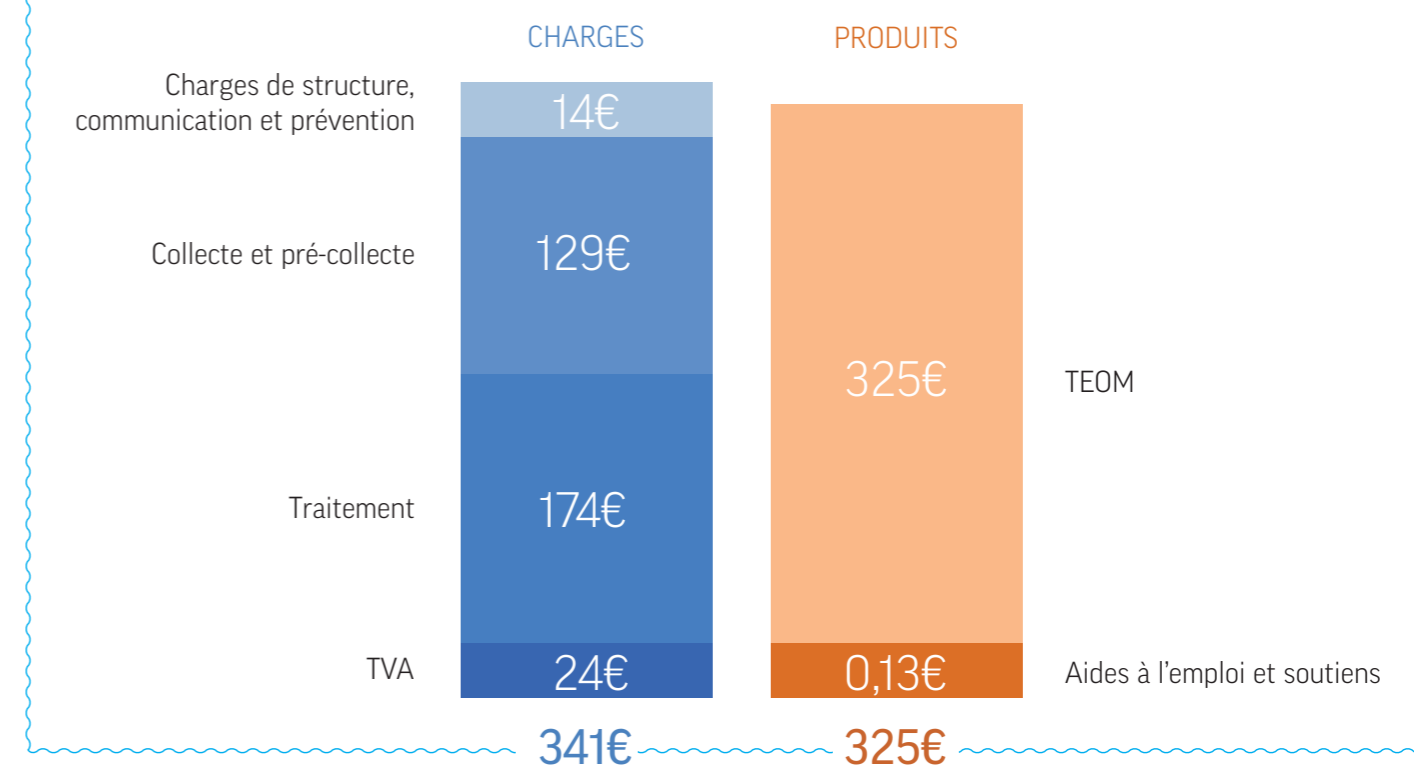
⁽¹⁾ Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2020 (population + population estivale).


COÛT PAR HABITANT




COÛT À LA TONNE

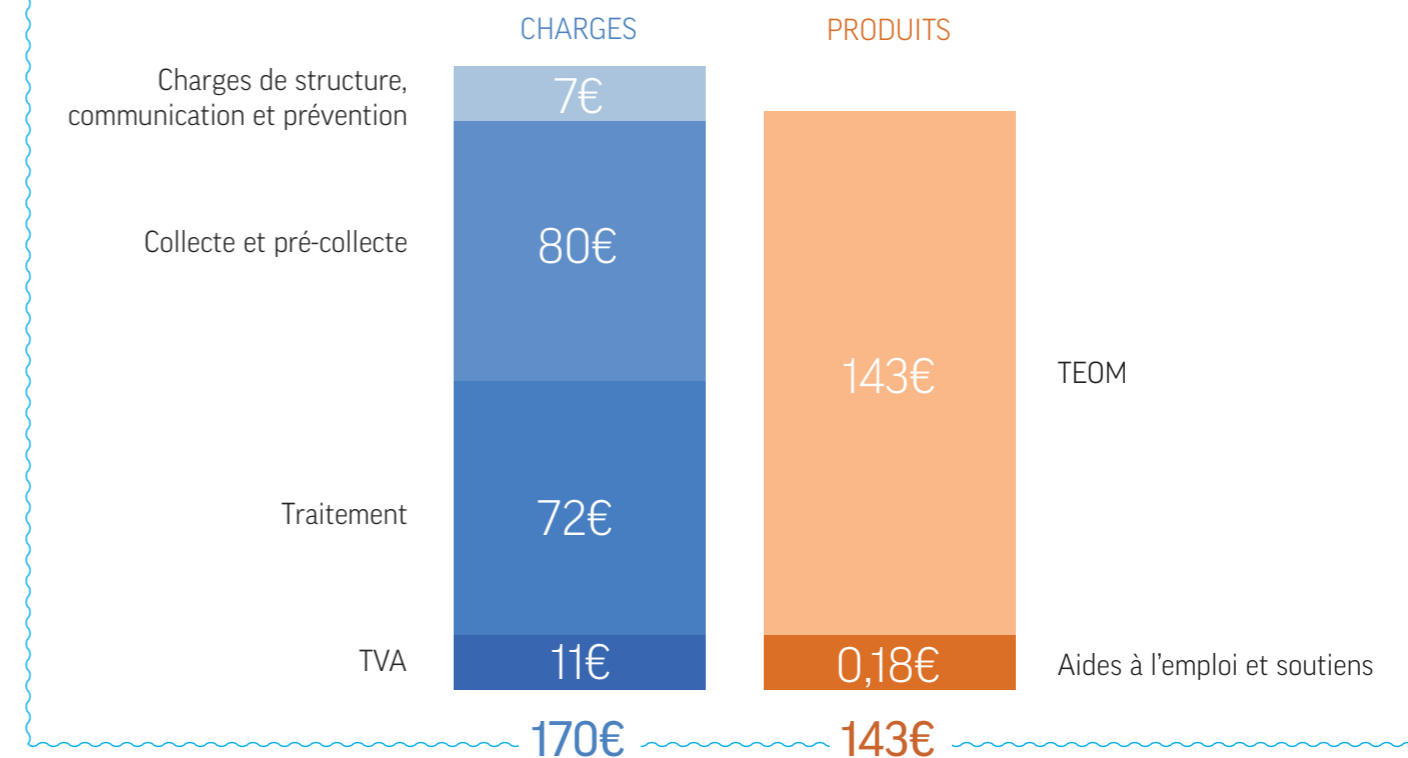


	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
CHARGES				
Charges de structure	37 244 €	34 851 €	35 246 €	1,1%
Charges de communication	887 €	979 €	1 503 €	53,5%
Charges techniques	765 305 €	848 811 €	844 246 €	-0,5%
Prévention	1 489 €	1 528 €	2 096 €	37,1%
Pré-collecte et collecte	422 794 €	456 476 €	445 188 €	-2,5%
Traitement	341 022 €	390 807 €	396 962 €	1,6%
Total charges HT	803 436 €	884 641 €	880 995 €	-0,4%
PRODUITS				
TVA acquitté	58 663 €	59 712 €	61 729 €	3,4%
Soutiens textile/pénalités	1 000 €	1 010 €	1 010 €	0%
Aides à l'emploi	135 €	72 €	0 €	-100%
Total produits	1 135 €	1 082 €	1 010 €	-6,7%
Coût⁽¹⁾ du service public	860 964 €	943 271 €	941 714 €	-0,2%
FINANCEMENT				
TEOM nette (AC déduites)	753 909 €	758 725 €	789 579 €	4,1%
Redevance Spéciale				
Total financement	753 909 €	758 725 €	789 579 €	4,1%
Ecart coût et financement	-107 055 €	-184 546 €	-152 135 €	
Taux de couverture	87,57%	80,44%	83,84%	
Taux de TEOM voté	16,50%	16,50%	16,50%	

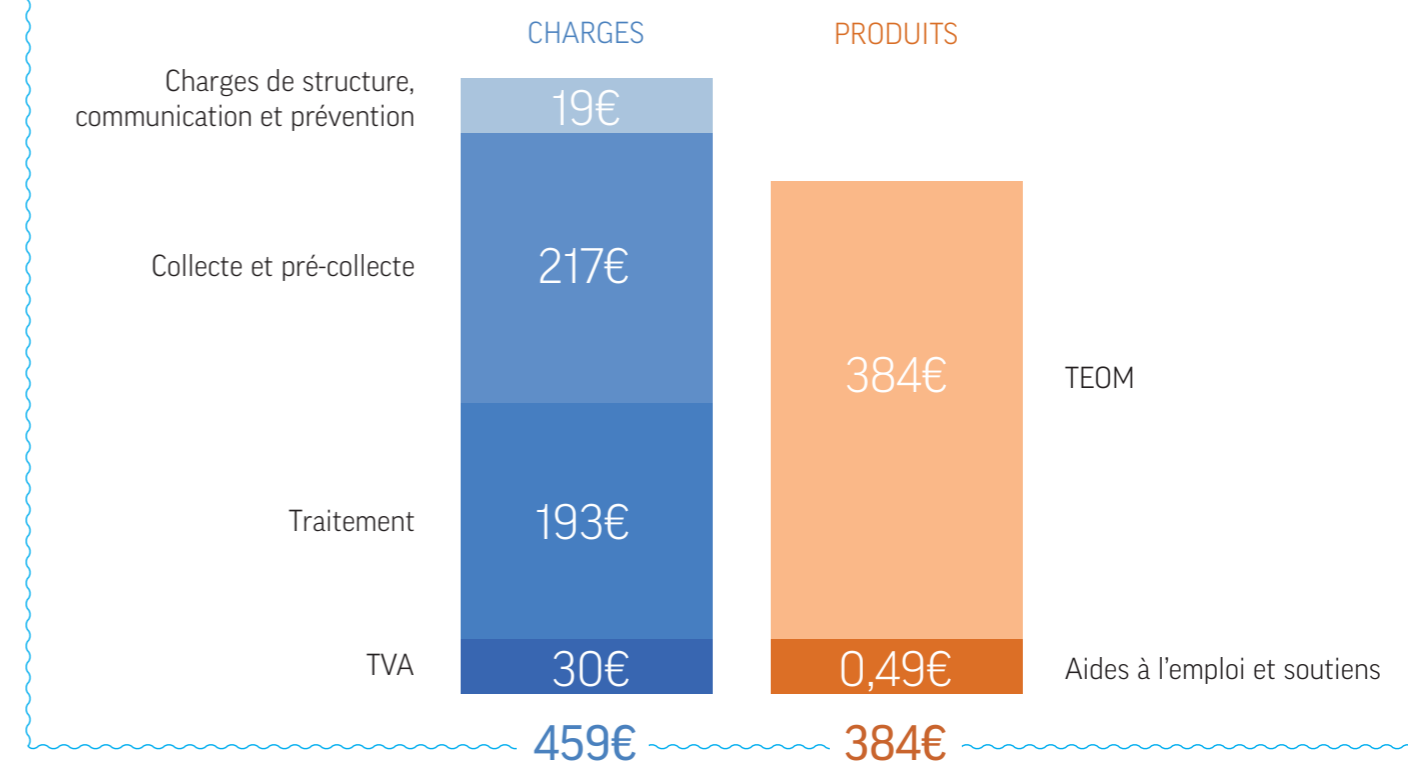
(1) Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité

* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2020 (population + population estivale).

COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE



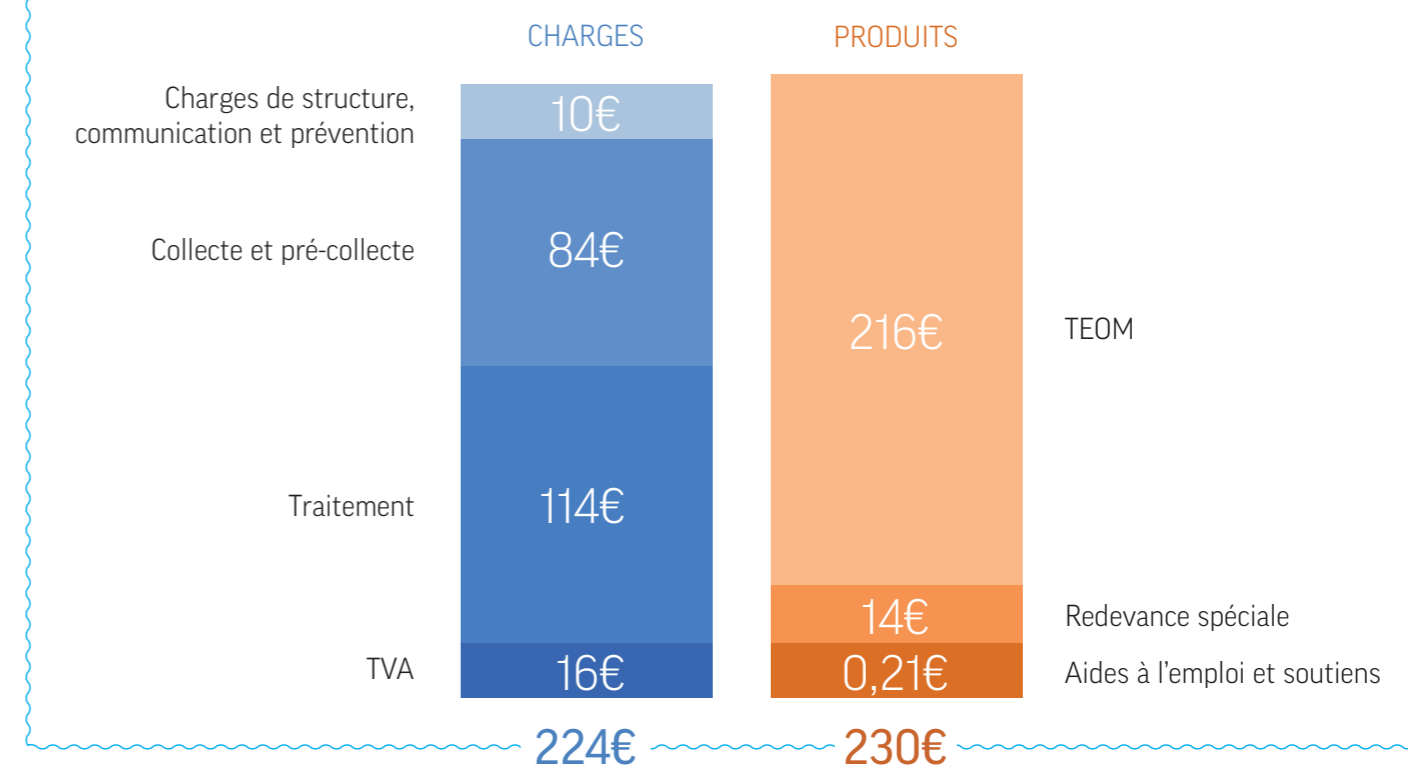
	2020	2021	2022	Évolution 2021/2022
CHARGES				
Charges de structure	1 066 302 €	1 009 816 €	926 283 €	-8,3%
Charges de communication	10 129 €	27 548 €	60 318 €	119%
Charges techniques	20 344 148 €	21 625 874 €	21 795 145 €	0,8%
Prévention	98 774 €	123 733 €	93 318 €	-24,6%
Pré-collecte et collecte	9 456 440 €	9 708 839 €	9 186 308 €	-5,4%
Traitement	10 788 934 €	11 793 302 €	12 515 519 €	6,1%
Total charges HT	21 420 579 €	22 663 238 €	22 781 746 €	0,5%
TVA acquitté	1 917 042 €	1 856 963 €	1 754 140 €	-5,5%
PRODUITS				
Soutiens textile/pénalités	11 600 €	11 450 €	10 650 €	-7%
Aides à l'emploi	10 044 €	9 705 €	12 528 €	29,1%
Total produits	21 644 €	21 155 €	23 178 €	9,6%
Coût⁽¹⁾ du service public	23 315 977 €	24 499 046 €	24 512 708 €	0,1%
FINANCEMENT				
TEOM nette (AC déduites)	22 182 746 €	22 512 838 €	23 639 867 €	5%
Redevance Spéciale	1 086 728 €	1 289 607 €	1 479 724 €	14,7%
Total financement	23 269 474 €	23 802 445 €	25 119 591 €	5,5%
Ecart coût et financement	-46 503 €	-696 601 €	606 883 €	
Taux de couverture	99,80%	97,16%	1'02,48%	
Taux de TEOM voté				

⁽¹⁾ Coût aidé TTC = coût restant à la charge de la collectivité.

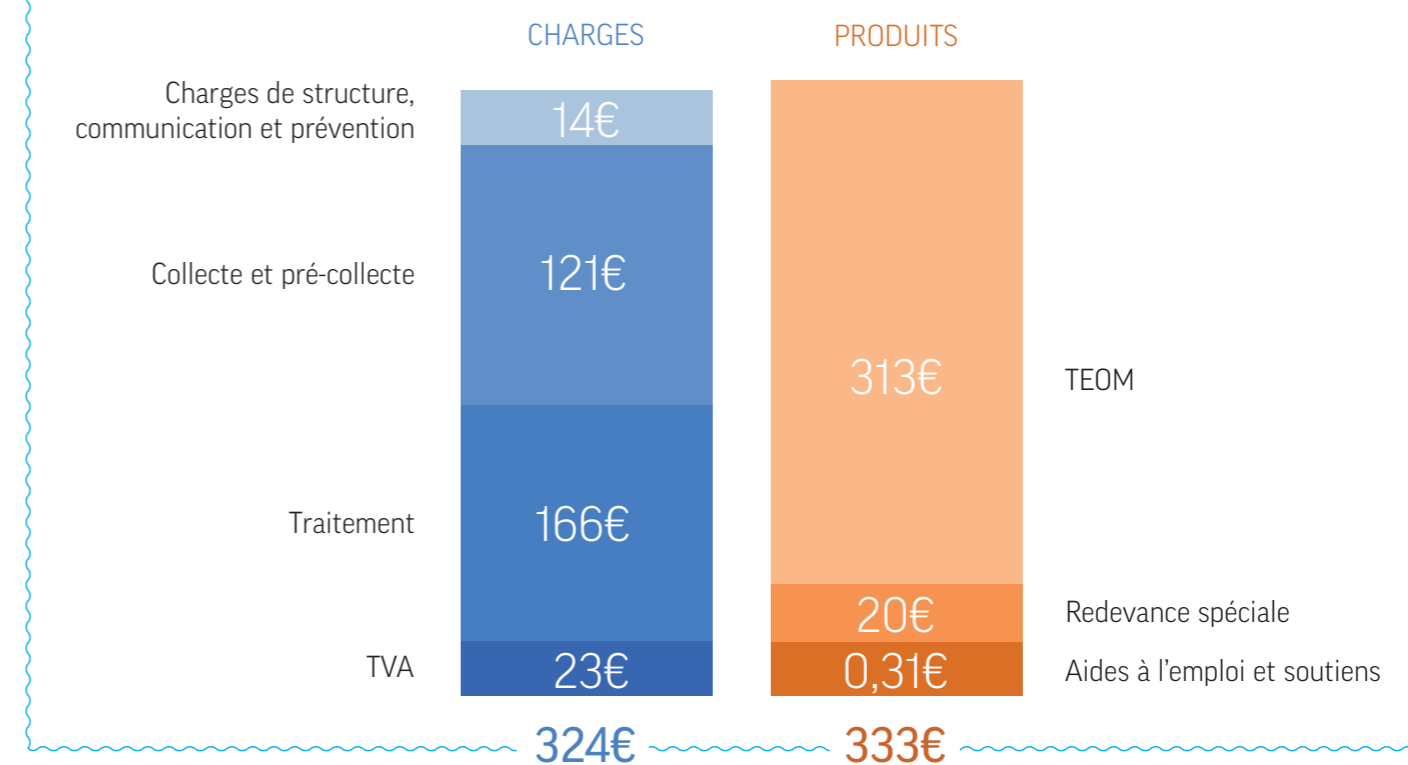
* La population utilisée est issue des chiffres DGF 2020 (population + population estivale).



COÛT PAR HABITANT



COÛT À LA TONNE



PARTIE 04

COMMUNICATION & PERSPECTIVES

- 1. Les moments forts de l'année : p 48
- 2. Les actions de communication : p 50
- 3. Les perspectives pour 2023 : p 54



1. LES MOMENTS FORTS DE L'ANNÉE

Marché de collecte et organisation du service

Le nouveau marché de collecte prend effet au 1^{er} août 2022. Il est alloté en 9 lots et 7 d'entre eux ont été attribués, sur la collecte en porte-à-porte, collecte en Point d'Apport Volontaire, maintenance des colonnes aériennes et enterrées, achat de bacs, colonnes et pièces, logiciel de géolocalisation, identification des bacs et gestion des réclamations.

Au 1^{er} mai, le service collecte reprend en régie la maintenance et livraison des bacs de pré-collecte avec une équipe de 4 agents. Au 1^{er} août mise en place de la collecte en régie sur les communes de Pégomas, La Roquette-sur-Siagne et Auribeau-sur-Siagne avec une nouvelle équipe de 13 agents. Une collecte effectuée le soir pour une utilisation commune des véhicules et du CTI de Mouans Sartoux avec la Vallée de la Siagne, permettant d'économiser les frais de charge et de structure pour lutter contre l'inflation.

Un gros changement permettant une économie financière et améliorer la qualité de service et le fonctionnement de la collecte. La collecte du Haut pays fonctionne sur 4 jours pour une économie remarquable de carburant et une empreinte carbone moindre.

Un nouveau hangar pour le Centre Technique Intercommunal de Valderoure



Afin de répondre au besoin de stationnement de son personnel sur le Centre Technique Intercommunal (CTI) à Valderoure, la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a réalisé un nouveau hangar assorti d'un appentis.

Les deux structures métalliques d'une surface respective de 150m² et de 43m² permettent la mise à l'abri du froid et des intempéries du matériel de collecte des déchets ménagers.

Montant total de ce nouvel équipement s'élève à 188 413€ TTC.

Convention de partenariat avec l'association des entreprises des Bois de Grasse



La Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse a procédé en 2022 à la signature d'une convention de partenariat avec l'association des Entreprises des Bois de Grasse (EBG), pour la mise à disposition de moyens matériels et humains lors des opérations de prévention et de collecte organisées par l'association.

Cette action de l'association vient s'intégrer à son engagement dans la charte « Sud Zéro Déchet Plastique » porté par la Région SUD Paca.

Travaux d'extension du Centre Technique Intercommunal de Mouans-Sartoux



Avec pour volonté de rassembler sur le site du CTI de Mouans-Sartoux l'équipe opérationnelle en charge de la collecte des déchets ménagers sur le territoire de la Vallée de la Siagne, le Pays de Grasse a procédé à l'aménagement et à l'extension de son équipement.

Pendant près de 3 mois, les Services Techniques ont notamment procédé à l'agrandissement de l'espace de vie de 63 m², portant désormais l'espace total à 123 m², la réhabilitation de deux douches et de deux wc, ainsi que la création d'un second bureau et d'un espace féminin comprenant une douche et un wc pour un budget total de 157 000€ TTC.

Le Pays de Grasse est fier de l'adaptation du CTI de Mouans-Sartoux au dimensionnement de sa nouvelle équipe de 26 agents, en venant lui offrir davantage de confort dans ses conditions de travail pour la bonne conduite de sa mission de service public.

MAIS AUSSI



Le service collecte a de nouveau mis à disposition des administrés des communes d'Auribeau-sur-Siagne, de Pégomas, de La Roquette-sur-Siagne et de Grasse des bennes pour le dépôt des sapins de Noël du 09 au 13 janvier 2023. En partenariat avec l'association Soli-Cité, les sapins ont été broyés pour être compostés puis cédés gratuitement à la Réserve des Monts d'Azur pour nourrir les élans.



4 jours de formations, chacun scindé en 3 sessions pouvant accueillir jusqu'à 40 personnes, ont été organisés courant 2022 sur le territoire du Pays de Grasse. Environ 200 composteurs ont ainsi pu être distribués aux citoyens volontaires afin de réduire leurs déchets et de les valoriser en une nouvelle ressource pour leur jardin.



Pour le bon fonctionnement de son service public de collecte des déchets, le Pays de Grasse a fait l'acquisition en 2022 de :

- > 1 caisson 1 x 9.6 m³ pour le CTI de Valderoure,
- > 1 caisson de 11.4 m³ pour le CTI de Grasse,
- > 3 véhicules (un camion hayon, un fourgon et une BOM).

2. LES ACTIONS DE COMMUNICATION

Organisation du challenge « D-Cliiink » inter-collèges et inter-entreprises

Toujours dans l'optique de dynamiser le geste de tri du verre et de promouvoir auprès du public l'utilisation de la solution Cliiink sur son territoire, le Pays de Grasse en lien avec Terradona a organisé deux challenges à l'occasion de la Semaine Européenne sur la Réduction des Déchets :



> Challenge inter-collèges du 1^{er} décembre 2022 au 15 janvier 2023

Avec un total de 5 724 emballages en verre déposés dans les dispositifs Cliiink, le collège des Jasmins à Grasse a remporté la première place et il a reçu une dotation financière de 500€ en faveur d'un projet scolaire ou d'une œuvre caritative. Les collèges Fénelon à Grasse et Beltrame à Pégomas ont respectivement remporté un chèque de 300€ et de 200€. Cette démarche engageante aura permis de sensibiliser plus de 3 100 élèves aux enjeux du recyclage du verre, et de réaliser grâce aux 17 500 emballages collectés au total, une économie de ressources non renouvelables de 3 058 litres d'eau ou de 3 550 kg de sable, ainsi qu'un gain de 2 500 kg de CO₂ !

Installation de 20 nouveaux dispositifs Cliiink

Le Pays de Grasse a souhaité poursuivre l'essor de la solution Cliiink en équipant en 2022 20 nouveaux points de collecte sur les communes de Cabris, Escagnolles, Grasse, Le Tignet, Mouans-Sartoux, Saint-Auban, Saint-Cézaire-sur-Siagne, Séranon et Spéracèdes, portant ainsi à 150 le nombre total de bornes connectées pour récompenser le geste de tri du verre sur son territoire.



> Challenge inter-entreprises du 1^{er} décembre 2022 au 31 janvier 2023

Après 2 mois de collecte, les salariés de la société ARTHES située au Parc d'activités des Bois de Grasse, sont parvenus à collecter 2 792 bouteilles, pots et bocaux en verre, pour se hisser à la première place du challenge. Grâce à cet effort collectif et exemplaire, l'entreprise a remporté le Vélo à Assistance Électrique mis en jeu d'une valeur de 1 500€, afin d'encourager les alternatives à la voiture dans le cadre des trajets professionnels. Une démarche remarquable de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), qui s'inscrit dans la continuité des actions du Parc d'activités des Bois de Grasse, labellisé parc + de niveau 2 en 2022 pour sa dynamique de projets éco-responsables.

MAIS AUSSI

>> Challenge Cliiink pour les 10 millions de points atteints

À l'occasion du passage symbolique des 10 millions d'emballages déposés dans les bornes Cliiink de son territoire, le Pays de Grasse a organisé au début du mois de novembre un nouveau challenge en vue de récompenser l'auteur du dix millionième dépôt. M. Dominique PETYT, résidant sur la commune d'Auribeau-sur-Siagne, a effectué le dépôt gagnant qui lui a valu un pack familial valable au Souterroscope de la Grotte de Baume Obscure et un circuit de balade en trottinette électrique offert par Terradona.

>> Deux Challenges Cliiink en faveur de l'association SEP'C Pays de Grasse

Grâce à la générosité de deux nouveaux mécènes, la résidence ORPEA « Les Jardins de Grasse » et l'agence du Crédit Agricole du Plan Grasse / Saint-Jacques, le Pays de Grasse a pu organiser au mois de juin et au mois d'octobre deux challenges Cliiink. À deux reprises et dans le temps imparti d'un mois, l'objectif des 10 000 points donnés a été atteint grâce à la mobilisation de la population. Respectivement, un chèque d'un montant de 1 000 € et un autre de 955€ ont été versés par les mécènes en faveur de l'action de l'association **SEP'C Pays de Grasse et de son action en faveur de la lutte contre la sclérose en plaques.**

Collecte du Relais tri mobile à l'école Frédéric Mistral à Peymeinade



Afin de mettre les enfants en position d'acteur à l'occasion de la SERD 2022, VEOLIA a fait bénéficier une nouvelle fois au Pays de Grasse de l'opération de collecte grandeur nature du « Relais Tri mobile ». Le jeudi 24 novembre, à l'école élémentaire Frédéric Mistral à Peymeinade, une centaine d'élèves de la maternelle au CM2

ont déposé dans la déchèterie mobile leurs petits encombrants et déchets dangereux triés dans leur foyer respectif afin de leur redonner vie. Deux classes de CM1/CM2 ont aussi bénéficié ensuite d'une animation sur les bonnes pratiques de tri des déchets et la remise de cadeaux offerts par VEOLIA.

Remise de chèque annuelle à la Ligue contre le cancer

Dans le cadre de la poursuite de sa communication autour des enjeux du recyclage du verre sur son territoire, le Pays de Grasse a organisé une nouvelle séquence pour la remise de son chèque à l'association partenaire de la Ligue contre le cancer.

Au titre des 3 101,39 tonnes de verre collectées en 2021 sur son territoire, le Pays de Grasse a remis au Comité départemental de la Ligue contre le cancer un chèque d'un montant de 9 459,24 € en faveur de la maladie, ainsi que des activités physiques adaptées, des soins socio-esthétiques, des activités culturelles et de l'accompagnement professionnel et de retour à l'emploi.

Par cette dimension sociale et humaine, le Pays de Grasse ne cesse de renforcer l'importance du tri du verre, en donnant au grand public une motivation supplémentaire.



Poursuite de la dynamique « Objectif Zéro Déchet » sur le Pays de Grasse



Dans le cadre de la démarche de réduction des déchets portée par le Pôle métropolitain CAP AZUR, le Pays de Grasse et le SMED ont relancé de concert en 2022 la démarche éco-citoyenne « Objectif Zéro Déchet » pour une 4^{ème} saison.

Cette dynamique tend à promouvoir par des ateliers théoriques et pratiques des nouveaux choix de consommation et des alternatives au tout jetable : achat en vrac, tri sélectif, compostage, apprentissage du faire soi-même, réutilisation, réparation...

Sur le territoire du Pays de Grasse, 20 familles sur les communes de Cabris et Spéracèdes, 18 sur Grasse et 25 sur Pégomas se sont mobilisées et ont bénéficié de cet accompagnement personnalisé d'une durée de 8 mois.

Premier anniversaire de la plateforme de compostage partagé au Plan de Grasse



Afin de se conformer à l'obligation pour les collectivités d'ici 2024 de proposer des solutions de proximité de valorisation à la source des déchets organiques, le Pays de Grasse a lancé en 2021 une nouvelle plateforme de compostage collectif au Plan de Grasse.

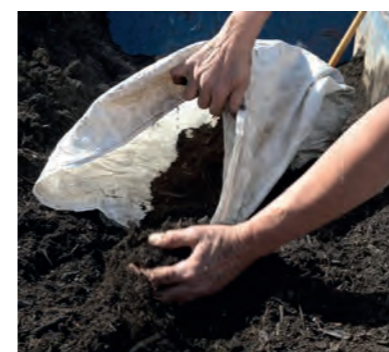
Après une année de fonctionnement, le Pays de Grasse a souhaité réunir les animateurs, les référents et les utilisateurs du lieu pour un moment convivial, afin de dresser un premier bilan particulièrement encourageant. En effet, les 1 200 kg de déchets organiques déposés en l'espace de 12 mois témoignent de la grande implication des utilisateurs (48kg par foyer/an). Une quantité importante de déchets qui a donc pu être détournée des ordures ménagères au profit d'un retour à la terre de la matière organique.

La somme des efforts fournis aura permis de produire en un an 150 kg de compost mûr, utilisé pour les plantes d'appartement et les espaces verts de la copropriété.

Collecte des sapins de Noël

Le Service Collecte du Pays de Grasse a de nouveau proposé pour les administrés des communes d'Auribeau-sur-Siagne, Pégomas, La Roquette-sur-Siagne et Grasse, des bennes pour la collecte des sapins sur la période du 03 au 07 janvier 2022. En partenariat avec l'association Soli-Cité, l'ensemble des sapins collectés a été broyé en vue de leur transformation en compost.

Relais de la Semaine nationale du compostage par CAP AZUR



Afin de poursuivre la promotion du compostage sur son territoire, le Pôle métropolitain, en partenariat avec les syndicats de traitement compétents du SMED et d'UNIVALOM, a de nouveau participé à la Semaine nationale du Compostage, qui se déroulait du 26 mars au 10 avril. En lien avec les deux syndicats partenaires, l'opération de distribution gratuite de compost s'est déroulée sur 5 déchèteries du territoire du Pays de Grasse pour les habitants détenteurs d'une carte d'accès.



Le Service du Numéro Vert

Tout le long de l'année, le Pays de Grasse accompagne les habitants dans la bonne gestion de leurs déchets. Un numéro vert est gratuitement mis à leur disposition tous les jours, du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 pour l'ensemble de leurs réclamations.

EN CHIFFRES



12 948 demandes de renseignements sur les déchets (13 827 en 2021).



1 186 rendez-vous encombrants (1 368 en 2021) répartis sur les communes de la Vallée de la Siagne (zone 1), Mouans-Sartoux (zone 2) et Grasse (zone 3).

3. LES PERSPECTIVES POUR 2023

> Engagé dans l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) avec pour objectif majeur la réduction significative de la production des déchets ménagers et assimilés (DMA) sur son territoire, le Pays de Grasse a procédé courant 2022 à sa validation. Afin de répondre à l'obligation « Loi AGECE » sur la généralisation du tri à la source et de la valorisation des biodéchets, le Pays de Grasse a opté pour son PLPDMA pour une distribution massive de composteurs individuels et collectifs, et pour une sensibilisation des enfants et du grand public à ce nouvel enjeu majeur. La lutte contre les dépôts sauvages et l'optimisation du tri à la source font également partie intégrante de ce plan ambitieux.

> Dans la continuité de l'élaboration de son Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), la CAPG souhaite s'engager avec la Région Sud PACA afin de réduire

la production de déchets sur son territoire et ainsi lancer un programme de financement des actions qui seront engagées dans le cadre de la mise en œuvre de son PLPDMA.

> Au cours de l'année 2023, la CAPG sera en phase de finalisation de son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) avec pour objectif sur le volet déchets de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre lié à l'activité de collecte et traitement des déchets. Les actions inscrites reposeront majoritairement sur la décarbonation de la flotte des véhicules (prestataire et régie), sur la réduction à la source des déchets ainsi que sur les opérations d'optimisation du geste de tri.

> Poursuite de la dynamique « Objectif Zéro Déchet » du SMED sur le territoire du Pays de Grasse pour la 5^{ème} année consécutive.

> Participation à une nouvelle semaine de promotion du compostage par CAP AZUR.

> Reconduction de l'opération « Relais Tri mobile » avec Véolia dans une école du Pays de Grasse à l'occasion de la Semaine Européenne sur la Réduction des Déchets 2023.

> Lancement de deux nouvelles plateformes de compostage sur les communes du Mas et de Briançonnet.

> Organisation de la remise de chèque annuelle à la Ligue contre le cancer au titre des tonnages de verre collectés lors de l'année 2022.

> Poursuite de la démarche de mise à disposition de lombricomposteur pour les foyers volontaires du territoire.

> Afin d'anticiper l'obligation de tri à la source des biodéchets en vigueur le 1^{er} janvier 2024, accélération de la distribution de composteurs individuels dès le second semestre 2023, à travers l'action des Ambassadeurs du tri, la diffusion d'une nouvelle brochure explicative et le relais d'une information dans la presse municipale.

> Organisation d'un nouveau Challenge Cliiink inter-collèges.

> Renforcement de l'équipe des Ambassadeurs du tri pour accentuer la communication de proximité et viser un impact significatif sur la qualité et la quantité du tri des déchets.



SERVICE COLLECTE DES DÉCHETS DU PAYS DE GRASSE :



0800 506 586



collecte@paysdegrasse.fr

**Communauté d'Agglomération
du Pays de Grasse**

57, Avenue Pierre Sépard

06130 GRASSE

contact@paysdegrasse.fr

www.paysdegrasse.fr

Tel : 04 97 05 22 00



**Pays
de
Grasse**
communauté
d'agglomération